

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE



Table des matières

PREAMBULE.....	4
1 LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026.....	5
1.1 Avant-propos	5
1.2 Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2026.....	5
1.2.1 Une croissance mondiale résiliente malgré un contexte resté instable en 2025	6
1.2.2 Au sein de la zone euro, une situation qui s'est améliorée et devrait se stabiliser, mais toujours confrontée à de fortes incertitudes	10
1.2.3 Le contexte économique en France : La dangereuse détérioration des comptes publics.....	14
1.2.4 Des comptes publics qui se dégradent toujours plus.	18
1.2.5 Les principales mesures du PLF 2026 intéressant la collectivité	22
1.2.6 La loi spéciale.....	24
2 LA SITUATION RETROSPECTIVE DE LA COMMUNE DE GOUSSAINVILLE POUR LA PREPARATION DU BP 2026.....	25
2.1 Les recettes réelles de fonctionnement de 2019 à 2025.....	25
2.1.1 La fiscalité directe locale.....	26
2.1.2 Les autres recettes fiscales	29
2.1.3 La DGF et les fonds de péréquation	29
2.1.4 Les autres recettes de fonctionnement.....	31
2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement de 2019 à 2025	32
2.3 Les dépenses d'investissement et leur financement.....	34
2.4 La situation de la dette de la commune	35
2.5 Les ratios financiers de la commune	38
2.5.1 Les soldes d'épargne	38
2.5.2 Les ratios de solvabilité.....	38
2.6 LA SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNE	40
2.6.1 Impact sur les dépenses en personnel	40
2.6.2 L'évolution des effectifs.....	40
2.6.3 L'évolution des dépenses de personnel	42
2.6.4 L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel 2026	43
3 LES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BP 2026	45
3.1 La section de fonctionnement.....	45
3.1.1 Les recettes de fonctionnement.....	45
3.1.2 Les dépenses de fonctionnement.....	48
3.2 La section d'investissement.....	50
3.2.1 Les recettes d'investissement.....	50

3.2.2 Les dépenses d'investissement	50
4 LE BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX	51

PREAMBULE

En application de l'article 11 de la loi du 6 février 1992, les communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser, en séance du Conseil Municipal, un débat d'orientation budgétaire dans les dix semaines qui précèdent le vote dudit budget.

Le débat peut intervenir à tout moment à l'intérieur de ces délais. Il ne constitue qu'un stade préliminaire à la procédure budgétaire (dont il constitue un élément substantiel) et ne présente aucun caractère décisionnel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion, sont notamment évoquées sa politique d'investissement et sa stratégie financière. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

La loi NOTRe du 7 août 2015 est venue étoffer les thèmes à porter au débat et a instauré un vote en Conseil Municipal.

Dans le cadre de la réforme des finances publiques locales, l'ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025 introduit des modifications importantes concernant la gestion des finances publiques, notamment en ce qui concerne la présentation des orientations budgétaires des collectivités territoriales. Cette réforme crée l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui régit désormais les procédures de présentation et de débat des orientations budgétaires.

L'article L1612-26 du CGCT, applicable dès le 1er janvier 2026, prévoit les principales règles suivantes concernant la présentation des orientations budgétaires :

« Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique. »

L'article L2312-1 précise enfin que :

« Pour l'application de l'article L. 1612-26, le rapport de la commune fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8.

La commune transmet le rapport au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre.

Les dispositions du premier alinéa de l'article L. 1612-26 ne sont pas applicables aux communes de moins de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Afin de faciliter ce débat, il a été adressé un dossier à l'ensemble des élus du conseil municipal, le Rapport d'Orientations Budgétaires, présentant les principales orientations, à savoir :

- Le contexte local et national de la préparation budgétaire,
- Les enjeux de la préparation budgétaire,
- Les orientations pour le budget principal et le budget annexe.

1 LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

1.1 Avant-propos

Le contexte dans lequel s'inscrit l'élaboration du budget 2026 reste, comme en 2025, marqué par des incertitudes économiques et des contraintes budgétaires accrues auxquelles s'ajoutent depuis plusieurs mois maintenant par des tensions géopolitiques de plus en plus marquées.

Sur le plan politique national, l'absence de majorité absolue au sein de l'Assemblée nationale continue de fragiliser la stabilité institutionnelle et complique l'adoption de lois budgétaires. Depuis 2022, plusieurs budgets ont été adoptés par l'utilisation répétée de l'article 49.3 de la Constitution, ce qui reflète une polarisation politique importante et un climat tendu. Cette situation accroît l'incertitude pour les collectivités, notamment en matière de dotations et de règles fiscales.

Ce document est établi sur les bases du Projet de Loi de Finances (PLF) 2026, qui sont encore provisoires à ce stade et peuvent être amendées lors des discussions parlementaires. Le caractère non définitif de certaines mesures et de leur impact potentiel ne remet toutefois pas en cause les orientations générales de la collectivité et ses principes de gestion exposés dans le présent rapport.

Malgré ces difficultés, la commune de Goussainville entend poursuivre ses engagements pour améliorer la qualité de vie des habitants, tout en maintenant une gestion rigoureuse de ses finances publiques. Ce ROB présente les orientations stratégiques et les hypothèses retenues pour le budget primitif 2026, en mettant en lumière les équilibres entre fonctionnement et investissement, ainsi que les défis liés à la gestion de la dette et aux projections à moyen terme.

L'intégralité des chiffres, des tableaux et graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées pour le vote du BP 2026.

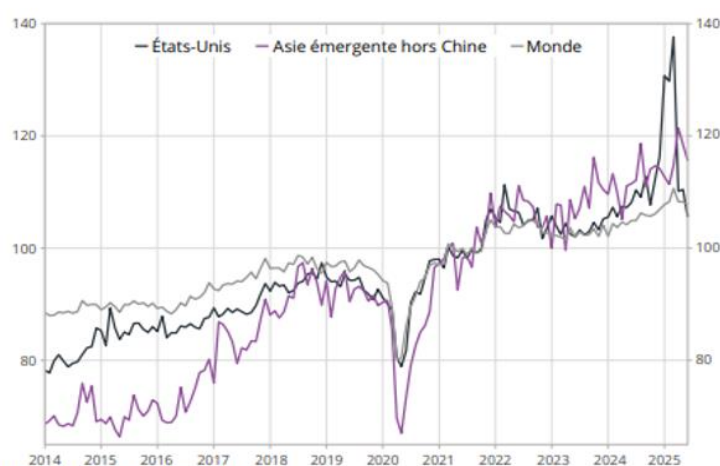
1.2 Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2026

1.2.1 Une croissance mondiale résiliente malgré un contexte resté instable en 2025

1.2.1.1 Le protectionnisme américain au centre des tendances de la croissance mondiale de 2025.

Les mesures commerciales américaines fortement protectionnistes ont marqué le premier semestre de l'année 2025 (le taux tarifaire effectif américain a augmenté pour atteindre les 19,5% en août 2025, soit le taux le plus élevé depuis 1933). Le commerce mondial¹ a en effet progressé au premier trimestre en raison de la constitution de stocks importants par les entreprises américaines par anticipation des hausses tarifaires. Il a ensuite marqué le pas au second trimestre en lien direct avec la baisse des importations des entreprises. Par la suite, les stratégies d'optimisation et de contournement mises en place, notamment au niveau intra-asiatique, ont permis un repli assez modéré des échanges au printemps avec un redéploiement des flux commerciaux vers certains pays tiers. En 2026, le regain de dynamisme des économies émergentes ne compenserait pas le repli des importations aux États-Unis et la croissance du commerce mondial demeurerait contenue (+2,3% contre +2,1% en 2025 et +1,8% en 2024, mais +2,8% sur 2015-2019).

Graphique 1 : Evolution des indices de volume d'importations aux États-Unis, en Asie émergente et dans le monde



Dernier point : juin 2025.

Lecture : l'indice CPB des volumes d'importations aux États-Unis était 6 points au-dessus de sa moyenne 2021 en juin 2025, contre 16 points pour l'Asie émergente hors Chine et 8 points pour le monde.

Source : CPB, Calculs Insee.

L'activité mondiale ralentirait à +3,0% en 2025 (selon la DG Trésor, +3,2% selon l'OCDE) et +2,9% en 2026, après +3,3% en 2024 et 3,4% sur la période pré-crise sanitaire (2015-2019). Elle resterait néanmoins relativement résiliente en 2025, grâce notamment aux économies de marché émergentes qui ont enregistré des hausses inattendues de croissance, pas toujours appelées à perdurer (pic de production agricole au Brésil, rebond marqué de l'investissement en Indonésie, constitution de stocks importants en Turquie...).

Ces tendances seraient différentes selon les zones considérées : l'activité dans les pays émergents ralentirait mais resterait dynamique (+4,0% en 2025 et +3,8% en 2026 après +4,3% en 2024 et +4,6% en 2023), alors que les économies avancées connaîtraient des dynamiques de croissance divergente (avec une moyenne à +1,4% en 2025 et +1,5% en 2026 après +1,8% en 2023-2024 et +2,2% en moyenne sur 2015-2019).

Plus en détail, sur certaines économies avancées :

- Aux États-Unis, l'activité ralentirait à +1,6% en 2025 puis à +1,5% en 2026 (après +2,8% en 2024). La forte expansion de l'investissement en recherche et développement dans les secteurs

¹ Traduit les échanges de biens et services entre pays. Cet indicateur est calculé par la somme des importations.

de technologie de pointe (notamment celui de l'intelligence artificielle) serait plus que compensée par le ralentissement de la consommation des ménages, dont le pouvoir d'achat serait érodé par l'augmentation des prix des biens importés. L'investissement privé, freiné par l'incertitude et la persistance de conditions restrictives, et la demande publique, impactée négativement par les coupes budgétaires fédérales, pénaliseraient également l'activité économique du pays.

- *Au Royaume-Uni, la croissance atteindrait +1,2% en 2025 et se maintiendrait au même niveau en 2026 (après +1,1% en 2024). La politique budgétaire expansionniste du gouvernement jouerait un rôle central dans le soutien de l'activité. La consommation privée serait également dynamique, bénéficiant d'un pouvoir d'achat des ménages soutenu par la revalorisation du salaire minimum et de l'ensemble des salaires publics. A l'inverse, l'investissement résidentiel reculerait en 2025 et l'investissement des entreprises ralentirait fortement, pénalisé par la hausse des cotisations patronales et par l'incertitude liée aux mesures commerciales américaines. Ces investissements devraient toutefois repartir à la hausse en 2026.*

Concernant certaines économies émergentes :

- *En Inde, la croissance resterait forte malgré une diminution, à +6,3% en 2025-2026 après +6,5% en 2024-2025². Dans un contexte d'endettement croissant des ménages qui pèserait sur la consommation privée, et de l'instauration à la fin du mois d'août de droits de douanes américains particulièrement élevés, à +50% sur les importations indiennes, en 2026-2027, la croissance reculerait très légèrement à +6,2%.*
- *En Chine, l'activité ralentirait à +4,7% en 2025 après +5,0% en 2024. L'acquis de croissance de l'économie chinoise est élevé à l'issue du premier semestre en raison notamment de la résilience des exportations, redirigées vers d'autres pays, d'une consommation dynamique et enfin du soutien monétaire apporté en mai avec la baisse des taux directeurs. Les droits de douane américains supplémentaires de +30% finiraient cependant par peser sur l'activité chinois. L'activité décélèrerait plus fortement en 2026, à +4,0%, du fait des vulnérabilités structurelles de la Chine et des effets persistants des mesures commerciales américaines qui ne seraient compensées qu'en partie par la réorientation partielle des exportations. L'ampleur de ce ralentissement dépendra également de la capacité du pays à modifier son modèle de croissance.*
- *Au Brésil, l'activité se normaliserait avec une croissance à +2,1% en 2025 après avoir été particulièrement dynamique en 2024 (+3,4%). Les principaux moteurs de la croissance brésilienne que sont la consommation des ménages et l'investissement ralentiraient sous l'effet du resserrement monétaire amorcé par la banque centrale fin 2024 et qui s'est poursuivi en 2025. L'activité ralentirait à +1,8% en 2026 sous les effets prolongés du resserrement monétaire et d'une demande extérieure dégradée, marquée par la mise en place de droits de douane américains additionnels de +50% sur près d'un tiers des exportations brésiliennes vers les Etats-Unis.*

² En Inde, le calendrier de référence est l'année fiscale, qui débute en avril de l'année N et se termine en mars de l'année N+1.

La croissance mondiale 2026 serait en légère baisse par rapport à 2025, à mesure que les effets d'anticipation prendront fin et que le relèvement des droits de douane et la persistance d'une forte incertitude liée à l'action publique pèseront sur l'investissement et les échanges.

Les aléas autour de ces scénarios restent importants, principalement en raison des menaces de nouveaux droits de douane émises par l'administration Trump et la persistance des tensions géopolitiques (en Ukraine notamment). Une inquiétude accrue à l'égard des risques budgétaires ou une réévaluation notable des risques sur les marchés financiers pourraient également freiner la croissance économique mondiale. A l'inverse, les dépenses de défense européennes pourraient être plus importantes que prévue et soutenir davantage la croissance dès lors qu'elles ne se substituent pas à d'autres dépenses et seraient orientées vers les pays européens. De plus, une réduction des restrictions commerciales et des incertitudes ou encore une adoption plus rapide des technologies de l'intelligence artificielle pourraient améliorer les perspectives de croissance.

Tableau 1a : Evolution du PIB (moyenne annuelle, en %) – source DG Trésor

	Moyenne 2015-2019	2023	2024	2025	2026
	Observé			Prévisions	
CROISSANCE MONDIALE	3,4%	3,5%	3,3%	3,0%	2,9%
ÉCONOMIES AVANCÉES	2,2%	1,8%	1,8%	1,4%	1,5%
Zone euro	2,0%	0,7%	0,9%	1,3%	1,4%
dont Allemagne	1,8%	-0,7%	-0,5%	0,2%	0,9%
dont Espagne	2,8%	2,7%	3,2%	2,8%	2,0%
dont Italie	1,0%	0,8%	0,5%	0,6%	0,8%
Royaume-Uni	2,0%	0,4%	1,1%	1,2%	1,2%
Etats-Unis	2,6%	2,9%	2,8%	1,6%	1,5%
ÉCONOMIES ÉMERGENTES	4,4%	4,6%	4,3%	4,0%	3,8%
Brésil	-0,5%	3,2%	3,4%	2,1%	1,8%
Chine	6,7%	5,4%	5,0%	4,7%	4,0%
Inde	6,7%	9,2%	6,5%	6,3%	6,2%

Source : DG Trésor - Perspectives mondiales à l'automne 2025 - Septembre 2025

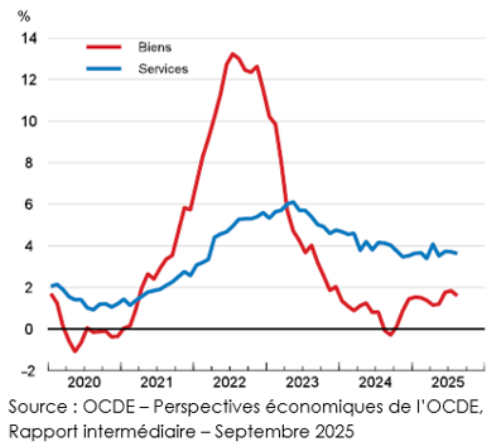
	2024	2025	2026
	Observé	Prévisions	
CROISSANCE MONDIALE	3,3%	3,2%	2,9%
ÉCONOMIES AVANCÉES			
Zone euro	0,8%	1,2%	1,0%
dont Allemagne	-0,5%	0,3%	1,1%
dont Espagne	3,2%	2,6%	2,0%
dont Italie	0,7%	0,6%	0,6%
Royaume-Uni	1,1%	1,4%	1,0%
Etats-Unis	2,8%	1,8%	1,5%
Japon	0,1%	1,1%	0,5%
ÉCONOMIES ÉMERGENTES			
Brésil	3,4%	2,3%	1,7%
Chine	5,0%	4,9%	4,4%
Inde	6,5%	6,7%	6,2%

Source : OCDE - Perspectives économiques de l'OCDE,
Rapport intermédiaire - Septembre 2025

1.2.1.2 Une inflation mondiale qui poursuit sa décrue

La forte dynamique de désinflation mondiale commence à plafonner en 2025 (dès la fin 2024 ?). Le choc tarifaire exerce, et exercera possiblement de plus en plus, une nouvelle pression à la hausse sur les prix des biens via les coûts d'importation renforcés. Les tensions sur les prix de certains secteurs de services (santé, restauration, loisirs) sont restées importantes par rapport à la période prépandémie, compensant en partie la baisse de l'inflation sur les biens. L'atténuation des tensions sur les coûts du logement contribuent toutefois au recul de l'inflation dans la plupart des économies avancées.

Graphique 2 : Inflation médiane dans la zone OCDE



L'inflation mondiale devrait poursuivre sa décrue avec une inflation globale qui serait ramenée à 4,2% en 2025 et 3,6% en 2026, après 5,6% en 2024 (source FMI), en raison d'une tendance au ralentissement de la demande et à une chute des prix de l'énergie. Ce tableau général masque néanmoins des disparités entre pays : l'inflation des économies avancées devrait être de 2,5% en 2025 et 2,1% en 2026, celle des économies émergentes de 5,4% en 2025 et 4,5% en 2026. Les droits de douane devraient progressivement se répercuter sur les prix aux Etats-Unis et sur l'inflation du deuxième semestre 2025, inflation qui devrait d'ailleurs rester assez nettement supérieure à l'objectif de 2% jusqu'à la fin de 2026. Ailleurs, ces droits de douane constituent un choc négatif sur la demande et réduisent les pressions inflationnistes. Dans la zone euro, la dynamique inflationniste devrait être plus modérée (autour de 2%) en partie du fait de l'appréciation des monnaies et de mesures budgétaires.

Graphique 3 : Croissance et Inflation des économies du G20

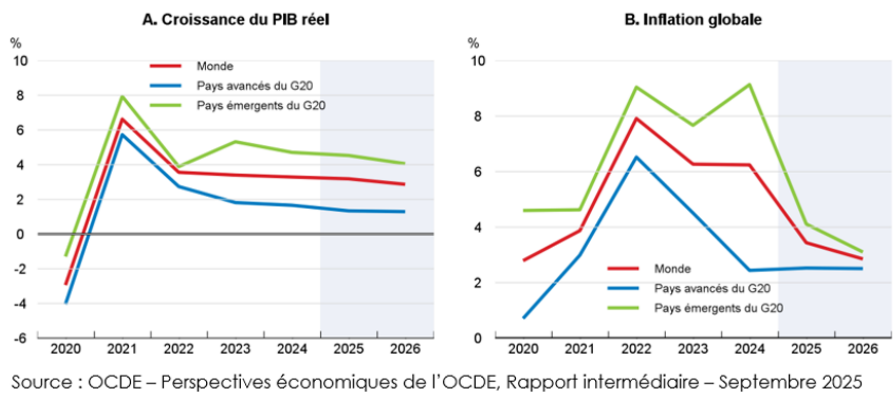


Tableau 2 : Evolution de l'inflation (moyenne annuelle, %) – source FMI

INFLATION	2023	2024	2025	2026
	Observé		Prévisions	
Monde	6,60%	5,60%	4,20%	3,60%
Economies avancées	4,60%	2,60%	2,50%	2,10%
Economies émergentes	8,00%	7,70%	5,40%	4,50%

Source : FMI - Perspectives de l'économie mondiale - mise à jour juillet 2025

Dans ce contexte, les réductions de taux directeurs par les banques centrales seront graduelles et conditionnées : si la désinflation progresse sans dégradation de la demande, des baisses modérées pourraient intervenir en 2025 et 2026.

Enfin, le marché du travail dans les pays de l'OCDE reste solide, mais des signes de ralentissement apparaissent. Le taux de chômage est stable à 4,9 % en juillet 2025, une situation qui se maintient depuis avril 2022. Néanmoins la croissance de l'emploi marque le pas au premier semestre 2025.

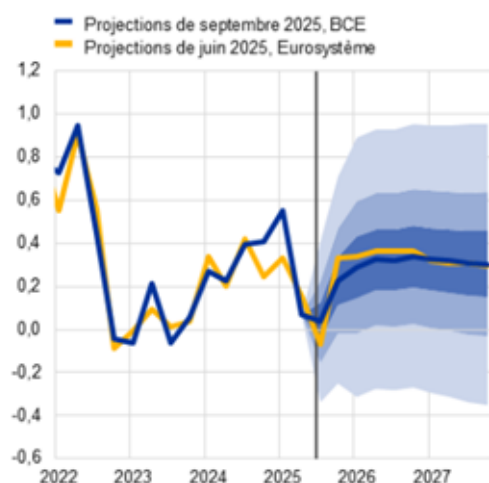
1.2.2 Au sein de la zone euro, une situation qui s'est améliorée et devrait se stabiliser, mais toujours confrontée à de fortes incertitudes

1.2.2.1 Une croissance qui se renforcerait avec une inflation en baisse et un taux de chômage faible

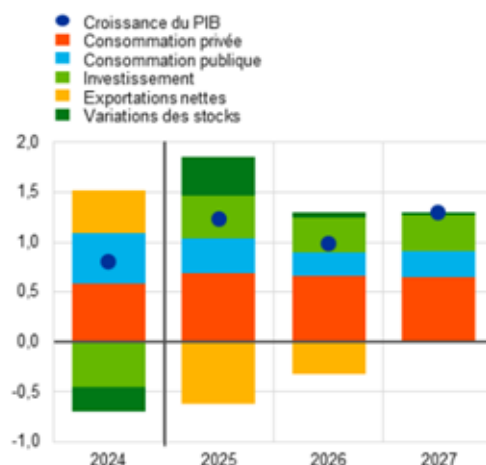
La Banque Centrale Européenne table sur un renforcement de la croissance économique de la zone euro, celle-ci passant de 0,8% en 2024 à 1,2% en 2025, 1,0% en 2026 et 1,3% en 2027. Si les droits de douane et l'incertitude qui y est associée ont contribué à de fortes fluctuations de l'activité au premier semestre 2025, celle-ci devrait se dissiper au second semestre. Le nouvel accord commercial entre les Etats-Unis et l'Union Européenne suppose certes une augmentation des droits de douane sur les exportations de la zone euro vers les Etats-Unis, mais il a contribué à réduire l'incertitude quant aux politiques commerciales. Pour les années suivantes, plusieurs facteurs permettraient de soutenir la croissance : la hausse des salaires réels et de l'emploi, les nouvelles dépenses publiques en matière d'infrastructures et de défense (notamment en Allemagne), les conditions de financement moins restrictives, reflétant notamment les décisions récentes de politique monétaire, et enfin un rebond de la demande extérieure en 2027.

Ainsi, du point de vue des dépenses, la consommation privée progresserait nettement sur l'ensemble de l'horizon, apportant la contribution la plus importante à la croissance du PIB en volume. En outre, la consommation publique et l'investissement total progresseraient chaque année de 2025 à 2027, l'investissement privé venant compenser le fort effet de baisse attendu sur l'investissement public en 2027 à la suite de l'expiration des subventions accordées au titre du programme « Next Génération EU ».

Graphique 4 : Croissance du PIB en volume, Variations trimestrielles en %



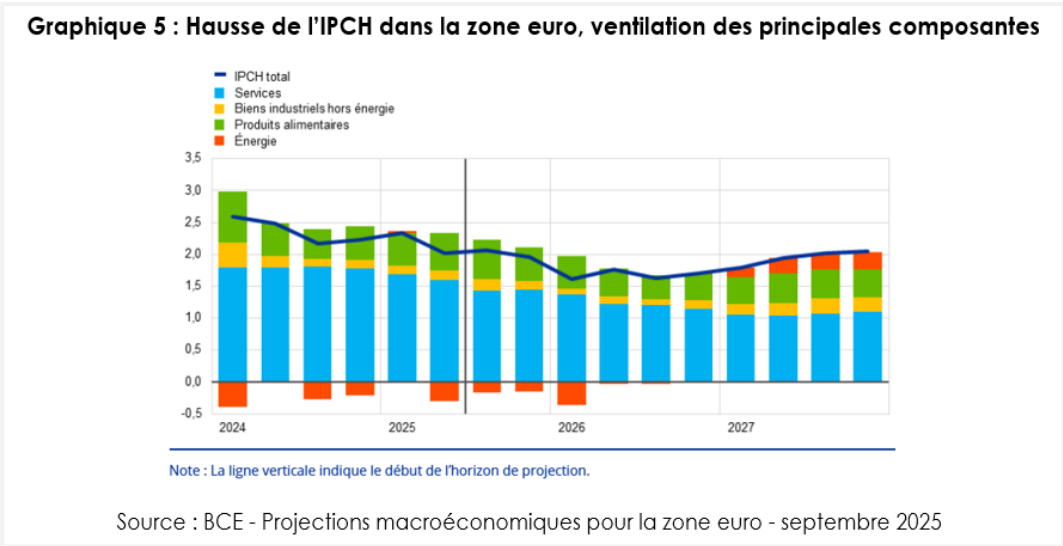
Graphique 5 : Croissance du PIB en volume, ventilation des principales composantes de la dépense



Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025

L’inflation devrait s’établir en moyenne 2,1% en 2025 et à 1,7% en 2026, avant de se redresser à 1,9% en 2027. La diminution du taux d’inflation en 2026 reflèterait une hausse plus faible de l’IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé) hors énergie et produits alimentaires, en particulier dans les services, ainsi qu’une augmentation plus modeste des prix des produits alimentaires assortie d’une légère baisse des prix de l’énergie. L’accélération de l’inflation en 2027 traduirait les effets haussiers liés au renchérissement de l’énergie découlant des mesures budgétaires associées à la transition climatique, en particulier l’introduction d’un nouveau système d’échange de quotas d’émission (« SEQE-UE 2 »).

Par composante, l’inflation alimentaire devrait ainsi rester élevée dans un premier temps, par transmission d’effets décalés des hausses antérieures des prix des matières premières alimentaires à l’échelle internationale, mais se modérer à des taux légèrement supérieurs à 2% sur 2026 et 2027. L’inflation hors produits alimentaires et énergie devrait quant à elle ralentir à mesure que les tensions sur les salaires diminueraient, que la hausse des prix des services se modèrerait, et que l’appréciation de l’euro se transmettrait le long de la chaîne des prix et freinerait le renchérissement des biens.



Le marché du travail européen devrait continuer de bien résister dans l’ensemble avec une baisse du taux de chômage attendue en 2026 et 2027. Il augmenterait en 2025 et culminerait au deuxième semestre de l’année, mais reculerait ensuite pour atteindre un plancher historique de 6,0% au quatrième trimestre 2027. La croissance de la population active ralentirait sur l’horizon de projection (en partie sous l’effet des évolutions démographiques), ce qui se traduirait également par une diminution du nombre de chômeurs à moyen terme (en raison, dans une certaine mesure, de la baisse du taux de chômage des travailleurs âgés). Au global, le taux de chômage serait ainsi de 6,3% en 2026 et 6,1% en 2027.

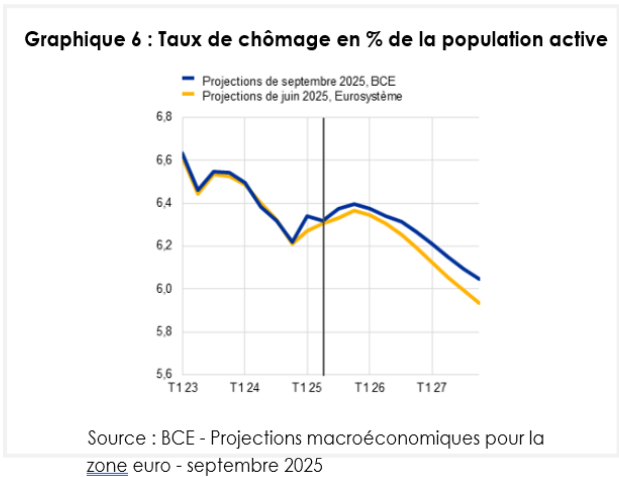


Tableau 3 : Evolution du PIB, de l’inflation et du taux de chômage au sein de la zone euro (moyenne annuelle, %)

	2024	2025	2026	2027
			Prévisions	
Croissance PIB en volume	0,8%	1,2%	1,0%	1,3%
IPCH	2,4%	2,1%	1,7%	1,9%
IPCH hors énergie et alimentation	2,8%	2,4%	1,9%	1,8%
Taux de chômage	6,4%	6,4%	6,3%	6,1%

Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025

1.2.2.2 Des soldes et un endettement public qui repartent légèrement à la hausse

Les indicateurs de déficit public et de dette publique (en % du PIB) ont connu des dégradations importantes après la crise sanitaire de 2020, celle-ci ayant nécessité la mise en place de plans de soutien/relande et autres mesures variées pour venir en aide aux populations et entreprises. Après avoir atteint -7,1% du PIB pour le déficit public et près de 97% du PIB pour la dette publique en 2020, ces deux ratios se sont améliorés et ont représenté en 2024 -3,1% du PIB pour le premier et 87,4% du PIB pour le second dans la zone euro.

Après une baisse attendue en 2025, le déficit budgétaire de la zone euro devrait repartir à la hausse et atteindre 3,4% du PIB en 2027. Cette évolution serait principalement imputable au paiement d'intérêts, puis à une légère détérioration du solde primaire corrigé du cycle économique (c'est-à-dire le solde structurel, donc net des effets transitoires du cycle et des mesures classées comme temporaires) et de la composante conjoncturelle du solde budgétaire (liée à l'évolution spontanée des dépenses et des recettes en fonction de la conjoncture économique). La hausse des investissements publics, liée à un accroissement des dépenses en matière de défense et d'infrastructures (notamment en Allemagne) serait par exemple l'un des facteurs de ces tendances.

Le ratio de la dette publique en pourcentage du PIB devrait quant à lui suivre une trajectoire ascendante principalement en raison de déficits primaires continus qui compenseraient largement les écarts favorables entre taux d'intérêt et taux de croissance (à solde public primaire donné, un écart positif entre taux d'intérêt et taux de croissance augmentant le ratio de dette en pourcentage du PIB³, la diminution de ces écarts libèrent des marges de manœuvre budgétaires). La dette publique de la zone euro devrait ainsi atteindre 89,8% du PIB en 2027.

Ces évolutions restent toutefois très incertaines, les plans de dépenses en matière de défense à la suite du sommet de l'OTAN en juin 2025 n'ayant pas encore été définis, tout comme les plans budgétaires concrets des gouvernements de la zone euro pour 2026 et au-delà dans le contexte du cadre budgétaire de l'UE.

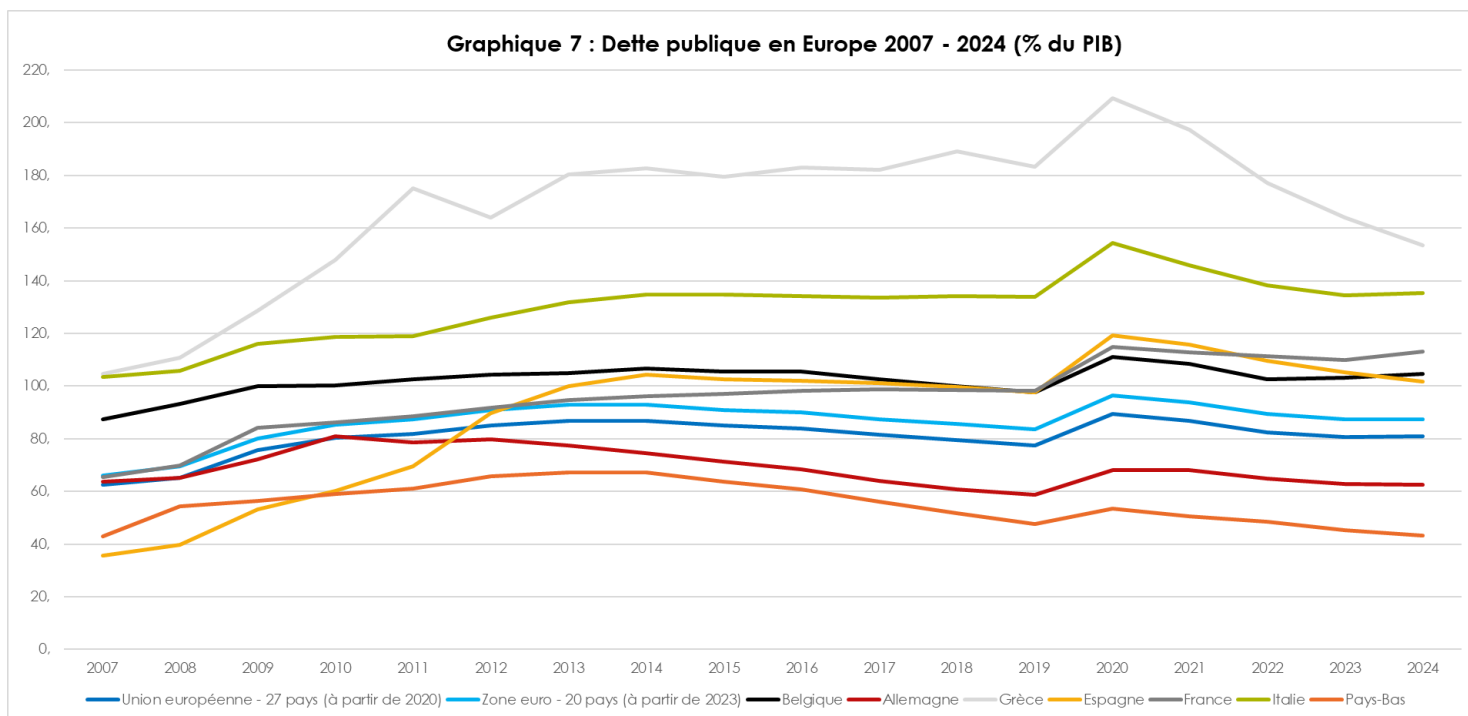
Tableau 4 : Evolution du solde public et de la dette publique au sein de la zone euro (moyenne annuelle, % du PIB)

	2024	2025	2026	2027
		Prévisions		
Solde public (% PIB)	-3,1%	-2,9%	-3,2%	-3,4%
Dette publique (% PIB)	87,4%	88,0%	89,1%	89,8%

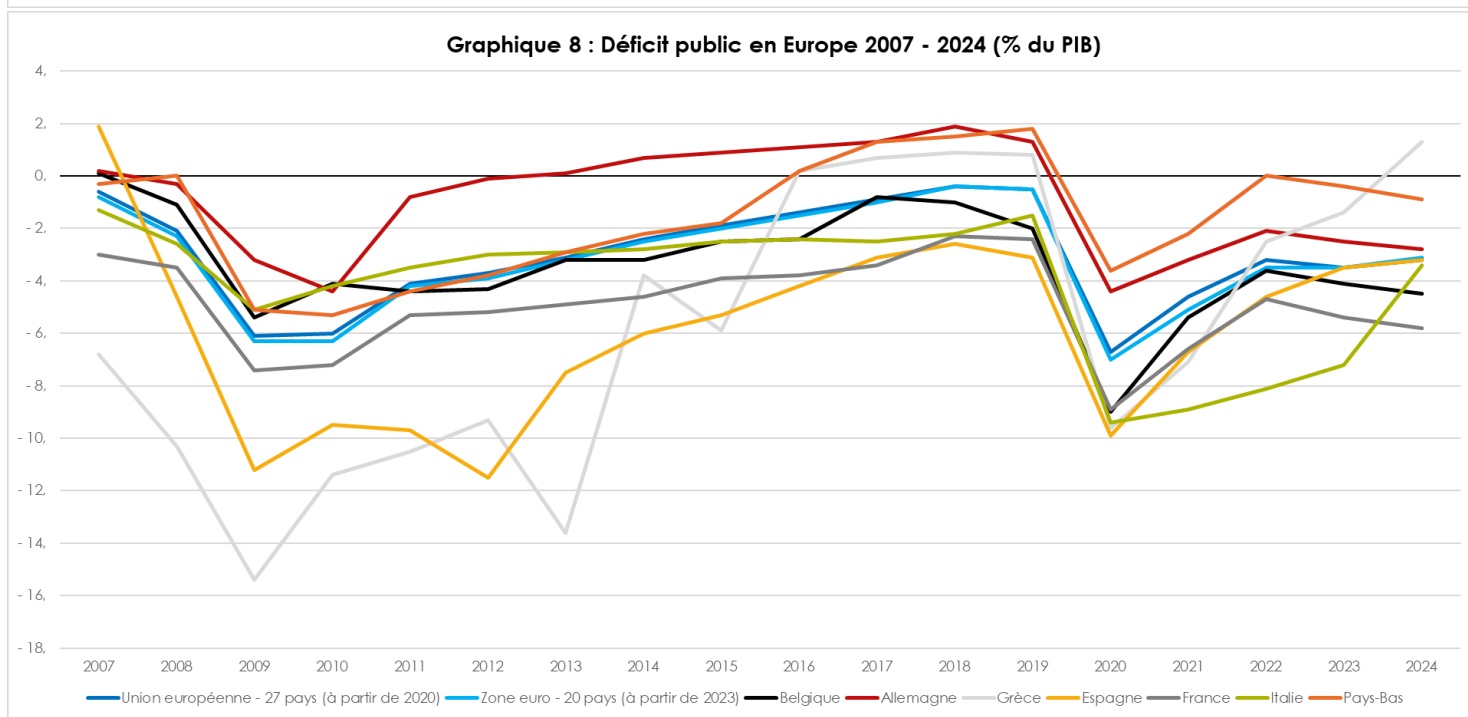
Source : BCE - Projections macroéconomiques pour la zone euro - septembre 2025

³ Le coût de la dette (mesurée par le taux d'intérêt) étant supérieur à l'accroissement des ressources pour la servir (taux de croissance du PIB).

Graphique 7 : Dette publique en Europe 2007 - 2024 (% du PIB)



Graphique 8 : Déficit public en Europe 2007 - 2024 (% du PIB)



Source : Commission européenne - Prévisions économiques européennes - Printemps 2025 (Eurostat)

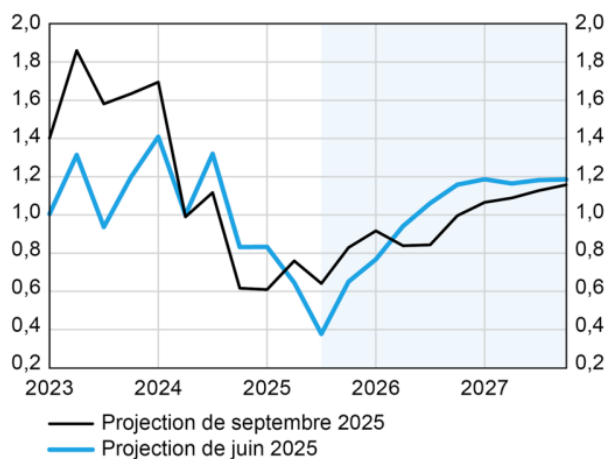
1.2.3 Le contexte économique en France : La dangereuse détérioration des comptes publics

1.2.3.1 Un affaiblissement de la croissance en 2025 avant une reprise limitée

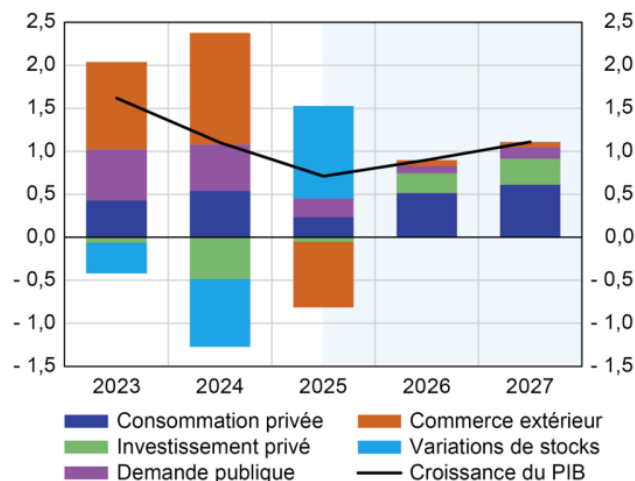
La croissance au premier semestre a surpris positivement, portée par la contribution positive des variations de stocks (+1,1% de PIB). Un net rebond des exportations est prévu dès le troisième trimestre, permettant au commerce extérieur de ne plus peser sur la croissance dès 2026 même si l'effet restera mesuré en raison de l'appréciation de l'euro. La consommation des ménages a au contraire diminué au premier semestre, en partie pour des raisons ponctuelles : repli des achats d'automobiles en début d'année après leur forte hausse fin 2024 (par anticipation de changements du dispositif de bonus-malus) et moindre consommation d'énergie au deuxième trimestre (en raison des températures clémentes). Le taux d'épargne a ainsi atteint 18,9 % au deuxième trimestre, son plus haut niveau depuis la fin des années 1970 (hors période Covid).

La croissance de la demande publique, dont l'investissement, se replierait dès 2025 et en 2026 à l'approche des élections municipales. La consommation et l'investissement des entreprises resteraient freinés durant l'année 2026 par les incertitudes sur la politique budgétaire mais se raffermiraient ensuite. La consommation des ménages repartirait progressivement à la hausse avec une augmentation des salaires en 2026-2027. L'investissement des ménages a déjà entamé sa reprise et celui des entreprises devrait suivre, la moindre incertitude sur les politiques commerciales compensant le regain d'incertitude nationale.

Graphique 9 : Croissance du PIB réel



Graphique 10 : Contribution à la croissance du PIB réel



Sources : BdF - Projections macroéconomiques intermédiaires - Septembre 2025

En France, le déblocage des dépenses est fortement dépendant du retour de la confiance. Malgré la nomination d'un nouveau Gouvernement le 12 octobre, après la chute du précédent le 8 septembre, l'incertitude politique actuelle pourrait entraîner un regain d'attentisme des entreprises et des ménages. Fin août, les marchés actions ont chuté, et les taux français se sont de nouveau écartés des taux allemands, matérialisant un surcroît d'incertitude, pour le moment limité. À cela s'ajoutent des incertitudes à propos de l'accord commercial entre les États-Unis et l'Union européenne, en particulier pour certains droits de douane sectoriels (pharmacie, semi-conducteurs, agroalimentaire).

Ainsi la croissance du PIB réel⁴ s'établirait à +0,7% en 2025 et repartirait doucement à la hausse ensuite avec +1% en 2026 et +1,2% en 2027, dans l'hypothèse où l'incertitude diminuerait.

	Réalisation					Prévision				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Croissance PIB* PLF 2026	-7,4%	6,9%	2,6%	1,1%	1,1%	0,7%	1,0%	1,2%	1,3%	1,3%
Moyenne 2020-2026	0,8%									

* Corrigé des jours ouvrables

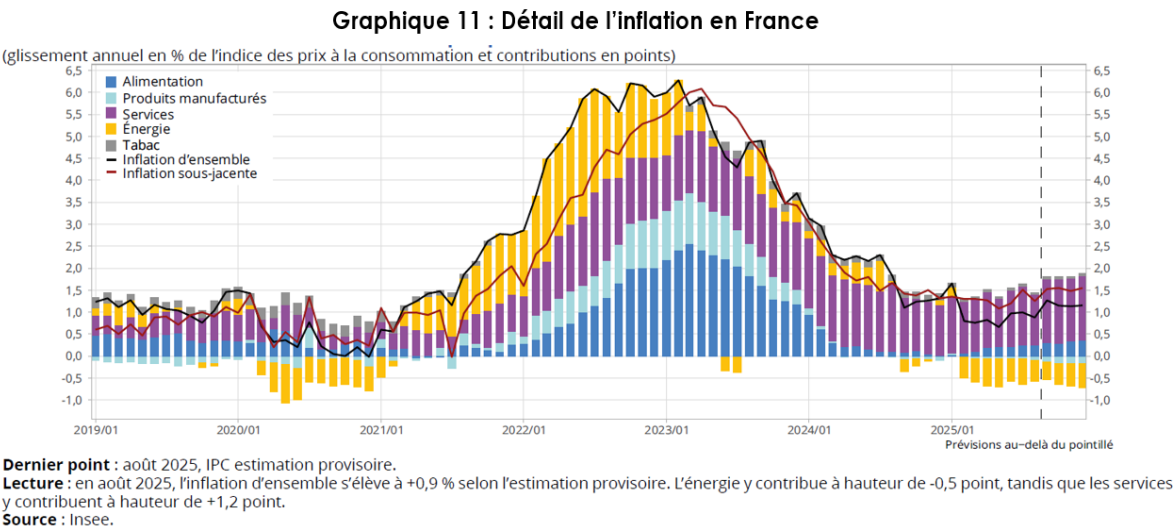
Source : Hypothèses macro-économiques PLF 2026

1.2.3.2 Une forte désinflation en 2025 avant hausse mesurée vers les 2%

En 2025, l'inflation totale devrait nettement reculer pour s'établir à 1,0 % en moyenne annuelle, après 2,3 % en 2024, il s'agit de la plus faible inflation depuis 2020. Ce reflux s'expliquerait principalement par la diminution des tarifs de l'électricité (qui devrait s'établir à - 7% en 2025) et de ceux des télécommunications (sous l'effet de la forte concurrence dans le secteur). L'appréciation de l'euro entraîne aussi une baisse des prix des produits manufacturés. Ainsi les services resteraient la principale contribution à l'inflation atteignant +2,8 % en décembre 2025. L'inflation sous-jacente (inflation calculée hors prix de l'énergie et des produits alimentaires) serait donc supérieure à l'inflation totale à partir de 2025, autour des 1,7% après 2,3 % en 2024.

Une hausse de l'inflation est à prévoir même si la contribution des services resterait globalement inchangée sur la période. En 2026, une remontée modérée de l'inflation totale est attendue, à 1,3% en moyenne annuelle, portée par la hausse de la contribution de l'alimentation et une contribution de l'énergie moins négative. Néanmoins, l'appréciation du taux de change continuerait à freiner les prix des biens manufacturés. L'inflation poursuivrait sa remontée en 2027 pour atteindre 1,8%, et se rapprocherait ainsi de l'objectif européen optimal des 2%. Elle serait à nouveau accrue cette année-là par les prix de l'énergie avec l'introduction du second marché du carbone européen (SEQE-UE 2), même si l'effet des nouveaux quotas d'émissions demeure très incertain compte tenu des mesures compensatoires qui pourraient être mises en œuvre. L'inflation sous-jacente se stabiliserait à 1,6% en 2026 et 2027, restant ainsi plus faible que l'inflation d'ensemble.

⁴ Le PIB réel correspond au PIB nominal corrigé de l'inflation. Le **déflateur du PIB** est un indicateur économique qui mesure l'évolution des prix de l'ensemble des biens et services produits dans une économie (indice de prix, obtenu en comparant le PIB nominal à celui réel)



Cette désinflation rapide a des conséquences sur la trajectoire financière des collectivités locales. Elle impacte positivement le niveau de leurs dépenses, que ce soit de fonctionnement (énergie, alimentation, dépenses de personnel, contrats de prestations de services) ou d'investissement. L'écart de croissance des dépenses et des recettes figées (attribution de compensation, DGF...) est ainsi plus limité. L'inflation agit aussi sur les ressources tarifaires qui n'augmenteraient pas fortement ou sur le coefficient d'actualisation annuel de certaines bases taxables qui, après avoir été particulièrement élevé de 2022 à 2024, ne dépassera pas les 2% les trois prochaines années (0,8% en prévisionnel pour 2026). La progression du produit fiscal ne sera donc le fruit que d'une évolution physique des bases ou d'une augmentation des taux.

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
IPC	2,0%	1,1%	1,3%	n.d.	n.d.	n.d.
IPC hors tabac	1,8%	1,0%	1,3%	1,75%	1,75%	1,75%
IPCH (harmonisé et hors tabac)	1,8%	1,1%	1,3%	n.d.	n.d.	n.d.

Source : Hypothèses macro-economiques PLF 2026

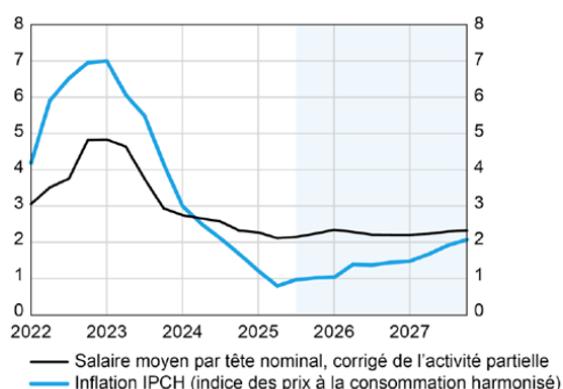
1.2.3.3 Une dynamique des salaires et un marché du travail qui résiste malgré un contexte instable

Le marché du travail connaît un ralentissement en 2025 avec une perte estimée de 34 000 emplois salariés sur l'ensemble de l'année, en grande partie à cause de la baisse des recrutements en alternance, conséquence de la diminution des aides publiques. Le taux de chômage augmenterait finalement très légèrement en 2025 avec +0,3% pour atteindre les 7,5% voire 7,6% alors que le marché du travail compte 140 000 actifs supplémentaires, principalement sous l'effet de la réforme des retraites. L'augmentation transitoire du taux de chômage s'étale jusqu'en 2026 où le taux se maintient à 7,6% avant de reprendre une légère baisse en 2027 pour atteindre les 7,4%.

En raison d'une projection d'inflation en baisse, en dessous des 1%, et d'un rattrapage des pertes de productivité, le salaire moyen par tête augmenterait davantage que les prix depuis le deuxième trimestre 2024. En 2025, l'évolution nominale des salaires serait de + 2,1 %, contre +2,6 % en 2024. Mais la baisse de l'inflation serait plus importante avec + 0,8 % d'augmentation des prix en 2025, soit une croissance réelle des salaires de 1%.

En cumul sur 2024 et 2025, les salaires réels auraient ainsi regagné environ les trois quarts des pertes subies en 2022 et 2023 (+1,8 % de regain en 2024-2025, après -2,4 % de perte en 2022-2023). Cette dynamique devrait se maintenir tout en se réduisant avec une inflation de moins en moins inférieure à la croissance nominale des salaires les années suivantes.

Graphique 12 : Croissance annuelle du salaire moyen et de l'inflation (%)



Source : BdF – Projections macroéconomiques intermédiaires – Septembre 2025

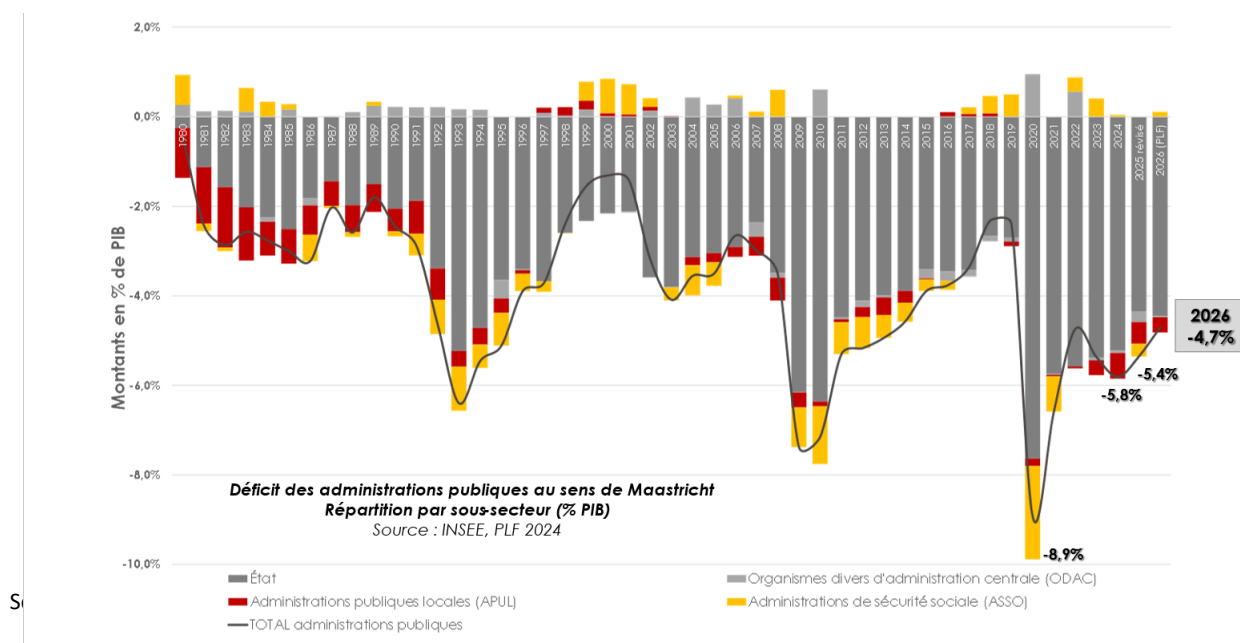
Graphique 13 : Taux de chômage



1.2.4 Des comptes publics qui se dégradent toujours plus.

1.2.4.1 Un déficit public fort mais en léger recul

La France connaît un déficit chronique depuis plus de 50 ans. Il pèse sur les finances publiques française bien plus que chez ses voisins puisque sur la période 2000-2024, la dette publique augmente de 53 points de PIB en France, de 27 points en Italie, 44 points en Espagne et de 5 points en Allemagne. La France n'a tout simplement pas connu d'excédent budgétaire depuis 1974.



Plus récemment, après une année 2023 mauvaise, le déficit public s'est nettement dégradé en 2024, d'environ 20 Md€, pour atteindre 170 Md€, soit près de 6 points de PIB. L'aspect préoccupant de ce déficit en hausse est l'absence de crise pour le justifier. Alors que la France n'a pas été en récession, alors que sa croissance économique n'a pas connu d'accident majeur, alors que les cicatrices des années 2020-2022 se sont résorbées et que la baisse des dépenses de crise devait amener une diminution de sa dépense publique, alors que tous ses grands partenaires européens parvenaient à réduire leurs déficits et la dette héritée des années covid, la France, quasiment seule en Europe, a encore dégradé ses finances publiques. Le déficit de la France de 5,8% du PIB en 2024 est bien supérieur à la moyenne de la zone euro, qui est de 3,1%.

En 2024, l'effet ciseaux de recettes atones, notamment l'impôt sur les sociétés et la TVA, et d'une dynamique des dépenses des administrations centrales et locales excédent largement les objectifs initiaux est la source de cette aggravation rapide du solde public. Les finances publiques 2024 ont portées les conséquences d'une année 2023 déjà inquiétante.

Le gouvernement table sur un déficit public de -5,4% en 2025, soit 0,3% de moins que ce qui était prévu dans le plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) de la France pour 2025-2029. Ce dernier présente une trajectoire budgétaire qui respecte les exigences des nouvelles règles budgétaires européennes ainsi que des réformes et investissements sur la durée, justifiant un allongement de la période d'ajustement budgétaire de quatre à sept ans. Pour atteindre ce déficit le gouvernement a mis en place de nombreux mécanismes fiscaux et budgétaires.

Le volet recettes repose d'abord sur des prélèvements exceptionnels et ciblés dont notamment une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE) aux CA de plus de 1 Md€ (= 8 Md€) ou encore la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) assurant un taux minimal de 20% d'imposition moyenne sur certains foyers très aisés (= 2Md€ étaient attendus). Côté dépenses, plusieurs leviers sont activés avec principalement la diminution des crédits ministériels entre la LFI 2024 et la LFI 2025 (= 8,8 Md€), les annulations de crédits en cours d'année 2025 par décret du 25 avril (= 5 Md€), ou encore l'effort demandé aux collectivités locales estimé à 2,2 Md€ mais qui serait en réalité plus aux alentours des 5,4 Md€ selon la Cour des comptes⁵. Le Haut comité des finances publiques souligne que la baisse du déficit 2025 repose surtout sur les recettes qui apportent l'essentiel du rapprochement vers -5,4 % de déficit public.⁶

L'objectif affiché par les différents gouvernements (Lecornu et Bayrou avant lui) est d'atteindre en 2029-2030, un déficit de 3% et ainsi retrouver les exigences européennes. Pour le budget 2026, l'objectif fixé est de ramener le déficit à 4,7% du PIB. Pour cela, les dépenses doivent croître moins rapidement que si aucune mesure n'était prise. L'effort nécessaire pour 2026 était évalué à 44 milliards d'euros par le gouvernement Bayrou. En 2025, la dépense publique atteindra 1 693 milliards d'euros (57 % du PIB), niveau record en Europe. Sans ajustement, elle grimperait à 1 752 milliards en 2026, mais les mesures de modération doivent la limiter à 1 722 milliards, soit un effort d'environ 30 milliards. L'État et ses opérateurs étaient censés porter la plus grande partie de l'effort en maintenant leurs dépenses autour de 660 milliards d'euros en 2025, puis 682 milliards en 2026. Cela supposerait un effort de 10 milliards par rapport à la croissance spontanée des dépenses, en incluant le gel de revalorisations salariales et sociales ainsi que le décalage de projets d'investissement. La hausse prévue de la charge de la dette (+8 Md€), de l'effort de défense (+6,7 Md€) et de la contribution à l'UE (+5,7 Md€) devrait être partiellement compensée par ces économies.

Les collectivités locales sont appelées à fournir un effort supplémentaire en 2026 de 5,3 milliards obtenus via une maîtrise des recettes de fonctionnement. Le mécanisme de lissage des recettes fiscales serait reconduit, tout en apportant un soutien aux collectivités fragiles.

Dans les années suivantes l'effort devrait être maintenu pour permettre un retour sous la barre des 3% en 2029. De nombreuses simulations remettent en cause la soutenabilité de l'objectif, voire l'objectif lui-même. L'idée étant que la trajectoire la plus probable voire la plus bénéfique afin d'éviter un trop fort impact de l'effort budgétaire sur l'économie du pays serait d'étaler l'objectif dans un horizon plus long. Par exemple, l'OFCE propose un retour au 3% à l'horizon 2035 pour protéger l'activité nationale et la croissance.

⁵ Un effort total qui repose sur cinq mesures qui réduisent les déficits de l'État et de la sécurité sociale et doivent inciter les collectivités à modérer leurs dépenses :

- une hausse des cotisations des collectivités au régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers de la CNRACL (1,4 Md€) ;
- un gel de la TVA versée aux collectivités (1,2 Md€) ;
- des baisses de crédits budgétaires de l'État versés aux collectivités (1,3 Md€) ;
- une réduction de certains prélèvements sur les recettes de l'État (« variables d'ajustement ») en faveur des collectivités (0,5 Md€) ;
- un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités, le « DILICO » (2 Md€).

⁶ Note du HCFP janvier 2025

En points de PIB sauf mention contraire	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7	-4,1	-3,4	-2,8
dont État	-5,2	-4,3	-4,5	-4,4	-4,2	-4,0
dont ODAC	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
dont APUL	-0,6	-0,5	-0,3	-0,2	-0,1	0,0
dont ASSO	0,0	-0,3	0,1	0,5	0,9	1,2
dont régime général et fonds de solidarité vieillesse	-0,4	-0,7	-0,6	-0,3	-0,2	0,0
Solde conjoncturel	0,0	-0,2	-0,4	-0,3	-0,3	-0,1
Solde des mesures ponctuelles et temporaires (one-offs) *	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde structurel *	-5,8	-5,1	-4,3	-3,7	-3,1	-2,7
Ajustement structurel*	-0,4	0,7	0,8	0,6	0,6	0,4
Ajustement structurel primaire*	-0,2	0,8	1,0	0,9	0,9	0,6
Dépense primaire nette	3,5	1,0	0,6	1,0	1,1	1,3
<i>p.m. : dépense primaire nette recommandée par le Conseil</i>	3,8	0,8	1,2	1,2	1,2	1,1
Dépense publique hors crédits d'impôts	56,6	56,8	56,4	55,9	55,4	55,0
Prélèvements obligatoires (PO), nets des crédits d'impôts	42,8	43,6	43,9	44,2	44,4	44,6
Dettes publiques	113,2	115,9	117,9	118,7	118,6	118,0
Croissance volume (%)	1,2	0,7	1,0	1,2	1,3	1,3
Croissance potentielle (%)	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,0
Écart de production (points de PIB potentiel)	0,0	-0,4	-0,6	-0,6	-0,5	-0,2

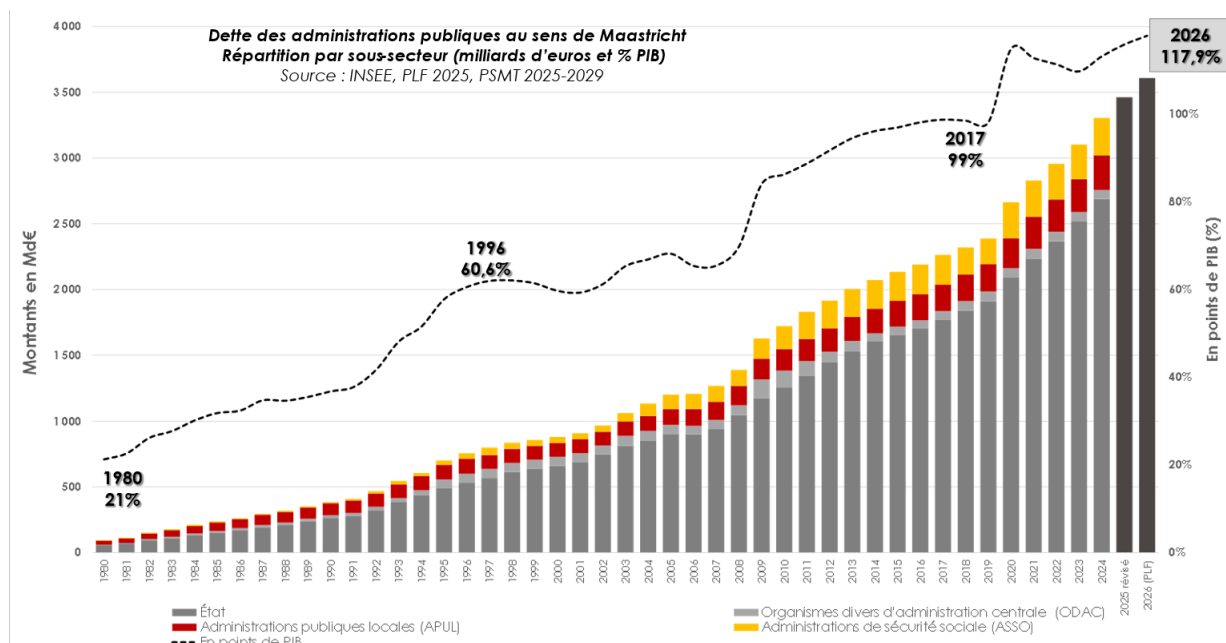
* En % du PIB potentiel

Source : Rapport économique, social et financier (RESF) 2026 – 15 octobre 2025

* Organismes divers d'administration centrale (ODAC), Administrations publiques locales (APUL), Administrations de sécurité sociale (ASSO)

1.2.4.2 La 3^{ème} dette publique la plus élevée d'Europe

Après avoir baissé de 5 points de PIB entre 2020 et 2023, malgré des soldes publics particulièrement creusés entre 2021 et 2023 (-5,6 points de PIB en moyenne), le ratio de la dette publique a repris sa progression à la hausse depuis 2024 (113% du PIB). Ainsi, La dette publique française atteindra 116,2 % du PIB en 2025, avec une charge d'intérêts de plus de 66 milliards d'euros, désormais supérieure au budget de l'Éducation nationale. Nos voisins européens ont globalement connu un mouvement de désendettement continu. Ainsi l'écart entre le ratio de dette de la France et de la moyenne de la zone euro a continué de progresser entre 2020 et aujourd'hui. La France est désormais le troisième pays le plus endetté de la zone euro derrière la Grèce et l'Italie (cf. graphique 7).



Selon les différentes prévisions ou planifications, le ratio de la dette du pays continuerait à croître et devrait dépasser les 120% du produit intérieur brut à l'horizon 2027. Néanmoins, les simulations divergent sur le pic de dette que devrait connaître la France. Il oscillerait entre 121,7% et plus de 123%, entre 2028 et 2031.

Tableau 8 : Dette publique de la France (en % du PIB)

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Administration publique centrale	92,1	92,0	91,6	94,4	-	-	-	-	-	-
Administrations publiques locales	9,7	9,2	8,8	9,0	-	-	-	-	-	-
Administrations de sécurité sociale	11,0	10,2	9,4	9,8	-	-	-	-	-	-
Solde public (obj. PSMT : -3% en 2030)	112,8	111,4	109,8	113,2	116,7*	118,9	120,4	121,4	121,7	120,9
Solde public (Simulation OFCE)	112,8	111,4	109,8	113,2	116,6*	118,8	120,5	121,8	122,6	123,1

* la dernière estimation du gouvernement est un ratio de d'endettement de 116,2% du PIB en 2025

Sources : INSEE – Dépenses et recettes publiques – Aout 2025

OFCE - Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France - juillet 2025

1.2.5 Les principales mesures du PLF 2026 intéressant la collectivité

1.2.5.1 La participation des collectivités à la réduction du déficit public

En 2025, un ralentissement significatif des dépenses de fonctionnement est à prévoir (+1,6 %). Dans le même temps, leurs recettes de fonctionnement progressent plus rapidement (+2,3 %), améliorant leur épargne brute globale (+9 %). Dans le détail, la situation s'améliore fortement en matière d'épargne brute pour les régions (+13,6 %) et le bloc communal (+12,9 %), et se replie pour les départements (-2,4 %) malgré le dynamisme des DMTO et les mesures de soutien engagées en 2025. Le PLF 2026 prévoit encore une participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes à hauteur de 4,6 Md€.

Le gouvernement présente un ensemble de mesures pour contenir les dépenses des collectivités en limitant leurs recettes, dont notamment :

- Un DILICO 2 redéfini et augmenté à 2 Md€ en 2026. Les ponctions s'élèveraient à 720 millions d'euros pour les communes, 500 millions pour les intercommunalités à fiscalité propre, 280 millions pour les départements et 500 millions pour les régions, et elles concerneraient un plus grand nombre de collectivités. Le reversement se ferait sur 5 ans avec une fraction de 20 % (et non 10 %) qui abonderait la péréquation. Le reversement des 80 % restants « dépendra, pour chaque catégorie de contributeur, de l'évolution agrégée de leurs dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement sur le dernier exercice ». Ces dernières ne devront pas progresser plus vite que le PIB en valeur.
- Une minoration des dotations de compensation, dites variables d'ajustement, d'un total de - 527 M€ de gage en 2026 (contre -487 M€ en 2025). Cela porte notamment sur le FDPTP (-164 M€) et la DC RTP (bloc communal, départements, régions).
- La réduction de 25 % de la compensation fiscale de l'exonération de 50 % des bases foncières (CFE et TFB) industrielles en 2026, soit une économie pour l'État de 790 M€. La compensation est ramenée à 3,5 Md€, soit son niveau de 2021.
- La limitation de la dynamique de la TVA affectée aux collectivités. A compter de 2026, l'évolution des fractions de TVA transférée sera diminuée chaque année de l'évolution des prix hors tabac (sans que cela ne puisse concrétiser une baisse) : la dynamique au profit des collectivités sera limitée à ce qui dépasse l'inflation. En 2026, cela n'aura pas d'impact puisque la dynamique de la TVA est très légèrement négative.
- Le retour à un versement en N+1 du FCTVA pour les EPCI, et le recentrage de l'assiette sur l'investissement uniquement (suppression donc du FCTVA reçu en fonctionnement), permettant de limiter la hausse du FCTVA à 213 M€ pour atteindre 7,9 Md€

1.2.5.2 Les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales

Après trois années de hausse (+320 millions en 2023, +320 millions en 2024 et +150 millions en 2025), la dotation globale de fonctionnement (DGF) est stabilisée en 2026, à périmètre constant. Toutefois, elle afficherait une augmentation de 5,18 milliards d'euros, cette hausse correspondant pour l'essentiel à la réinstauration d'une part régionale de la DGF qui avait disparu en 2018, remplaçant leur fraction de TVA à un montant égal à ce qui leur a été attribué en TVA en 2025.

Sans abondement externe de la part de l'État vers les dotations de péréquation des communes, le solde du financement de la croissance des dotations de péréquation est donc assuré par un redéploiement interne des crédits (baisses de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI). Cette croissance de la dotation de péréquation se répartit entre la dotation de solidarité urbaine (DSU), qui enregistrerait une hausse de 140 M€, et la dotation de solidarité rurale, avec une hausse de +150 M€.

Le PLF pour 2026 reconduit ainsi les montants des dotations de péréquation qui étaient inscrits il y a un an dans le PLF pour 2025. À noter que la hausse de la DSR en 2026 serait « répartie au minimum à 60 % » sur sa deuxième fraction dite « péréquation », dont la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants bénéficient.

Pour protéger les départements, dont la situation est toujours critique, le fonds de sauvegarde des départements est abondé pour atteindre 300 M€ en 2026. Il serait potentiellement alimenté par l'écèlement de TVA si la dynamique est positive, ce qui n'est pas le cas en 2025.

Les principaux enjeux et contraintes en 2026 voire à moyen terme pour Goussainville sont :

- **La baisse de la dotation forfaitaire.** Conséquences de l'absence d'abondement de la DGF de la part de l'Etat, la dotation forfaitaire des communes va être diminuée afin de financer la croissance de la péréquation nationale. Pour Goussainville, le budget 2026 intègre de facto une perte de 150 k€ lié à cet écèlement sur la dotation forfaitaire.
- **Une baisse des compensations fiscales** de l'ordre de 100 k€ liée à la baisse de 25% de la compensation de FB des établissements industriels.
- Comme en 2025, **la Commune ne devrait pas contribuer au DILICO en 2026.** Du fait de son classement à la DSU (155^{ème} en 2025), la Commune serait exclue du dispositif. Si l'on peut se réjouir de cette exclusion, il est néanmoins important de souligner qu'elle est liée aux critères sociaux-économiques particulièrement fragiles de la Ville.
- De la même manière, il est fortement probable que les partenaires de la ville (CARPF, Département, Région) également touchés par les mesures du PLF 2026 (avec par exemple des DILICO prévisionnels respectifs de 3,7 M€, 3,3 M€ et 81 M€), fragilisent indirectement les ressources du budget communal.
- La diminution des financements qu'ils soient nationaux (DSIL, fonds verts...) ou locaux,
- Une contrainte sur les dépenses de fonctionnement, en particulier de personnel, au travers de la hausse des cotisations CNRACL. La hausse de 3 points de cotisation par an pendant 4 ans représente un coût annuel de près de 285 k€ pour la Ville, soit 1,1 M€ à terme, réduisant de facto la capacité d'autofinancement de la Commune.
- Le maintien d'un risque de hausse des taux d'intérêt corrélé à l'instabilité institutionnelle et à une récession économique en cours d'accélération, donc **une diminution des capacités d'investissement de la ville,**
- **Une contrainte toujours plus forte sur les ressources de fonctionnement** contractant la capacité d'autofinancement de la Commune.
- Enfin, comme l'année dernière, un levier fiscal qui reste très limité au regard de la saturation fiscale, mais et qui, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, conduit à **une décorrélation croissante entre le nombre de logements construits et la dynamique des ressources.** Pourtant, les coûts induits par la construction de nouveaux logements sont substantiels (voirie, éclairage public, propreté urbaine, espaces verts, équipements et services de proximité, etc.). Une accélération de l'effet ciseaux est donc toujours à prévoir.

Dans ce contexte peu favorable, et comme les années précédentes, la Ville de Goussainville prévoit de mobiliser tous les outils possibles pour poursuivre ses actions en faveur d'une ville qui se transforme (aménagement, jeunesse, éducation et cadre de vie). Il est présenté ci-dessous les grandes orientations budgétaires pour l'année 2026 qui visent à conserver les marges de manœuvre financière pour continuer de mettre en œuvre nos engagements politiques.

1.2.6 La loi spéciale

La loi de finances pour 2026 n'ayant pas été adoptée dans les temps, une loi spéciale a été adoptée le 26 décembre 2025, accompagnée du décret du 29 décembre 2025 relatif aux services votés. Cette procédure, déjà mise en application en 2025, permet aux services publics de fonctionner entre le 1er janvier et la date d'adoption de loi de finances de l'année.

Le texte adopté le 26 décembre 2025 est composé de trois articles, qui s'appliquent jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026 :

- Le premier article autorise « *la perception des ressources de l'État et des impositions de toutes natures affectées à des personnes morales autres que l'État (...) conformément aux lois et règlements* ». La perception des impôts locaux est ainsi autorisée, sur la base des règles actuellement en vigueur.
- Le second article reconduit à l'identique l'évaluation des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales (DGF, FCTVA, DC RTP, compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives des locaux industriels...) prévue en loi de finances initiale pour 2025, pour un total de 45,2 Md€.
- Le dernier article autorise l'État à recourir à l'emprunt.

Ainsi, les dotations de soutien à l'investissement local ou les crédits ministériels prévus dans des contractualisations locales ne devraient pas faire l'objet de nouvelles attributions avant l'adoption de la loi de finances pour 2026. Les collectivités recevront le versement des subventions déjà attribuées mais ne pourront en avoir de nouvelles avant l'adoption d'un PLF.

2 LA SITUATION RETROSPECTIVE DE LA COMMUNE DE GOUSSAINVILLE POUR LA PREPARATION DU BP 2026

Précaution : le débat d'orientation budgétaire se déroulant dans un calendrier où l'exercice budgétaire 2025 n'est pas définitivement clôturé, il convient de considérer les chiffres de 2025 comme une prévision et non des chiffres définitifs. Les chiffres définitifs de clôture de l'exercice 2025 seront présentés lors de l'adoption du compte administratif.

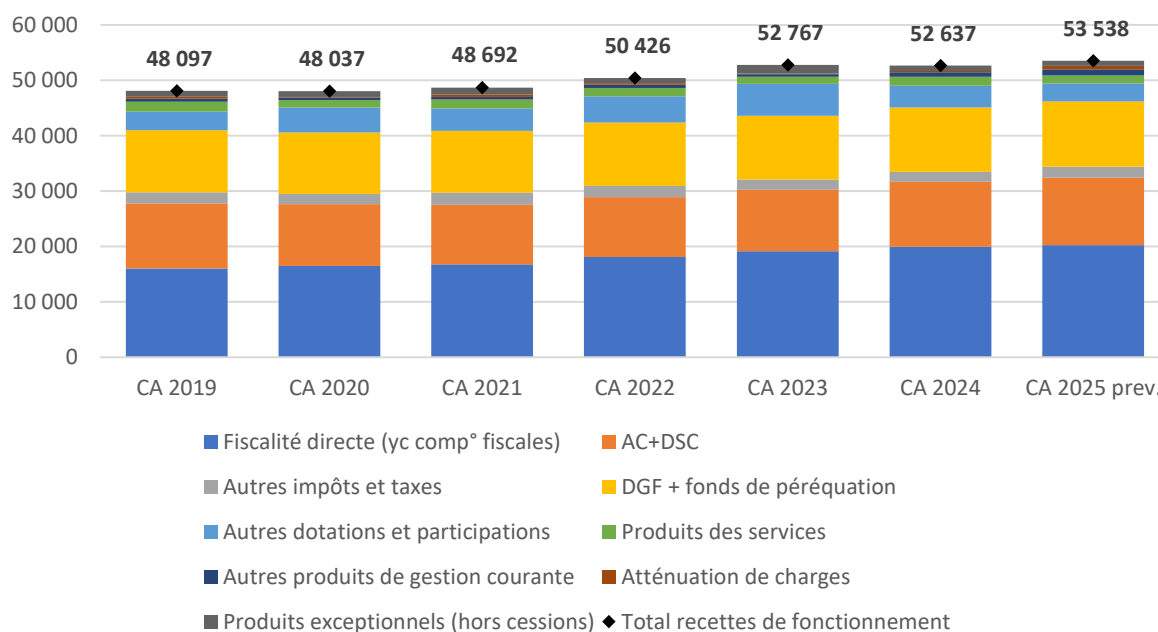
2.1 Les recettes réelles de fonctionnement de 2019 à 2025

Les recettes de fonctionnement évoluent en 2025 de 1,7 % par rapport à l'année 2024, soit +0,7% hors inflation. Sur la période 2019/2025, l'évolution moyenne est de +1,8%, soit -0,6% hors inflation.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.
Recettes réelles de fonctionnement	48 097	48 037	48 692	50 426	52 767	52 637	53 538

	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
<i>Evolution nominale</i>	1,8%	-0,1%	1,4%	3,6%	4,6%	-0,2%	1,7%
<i>Evolution réelle</i>	-0,6%	-0,3%	-0,2%	-1,6%	-0,2%	-2,0%	0,7%

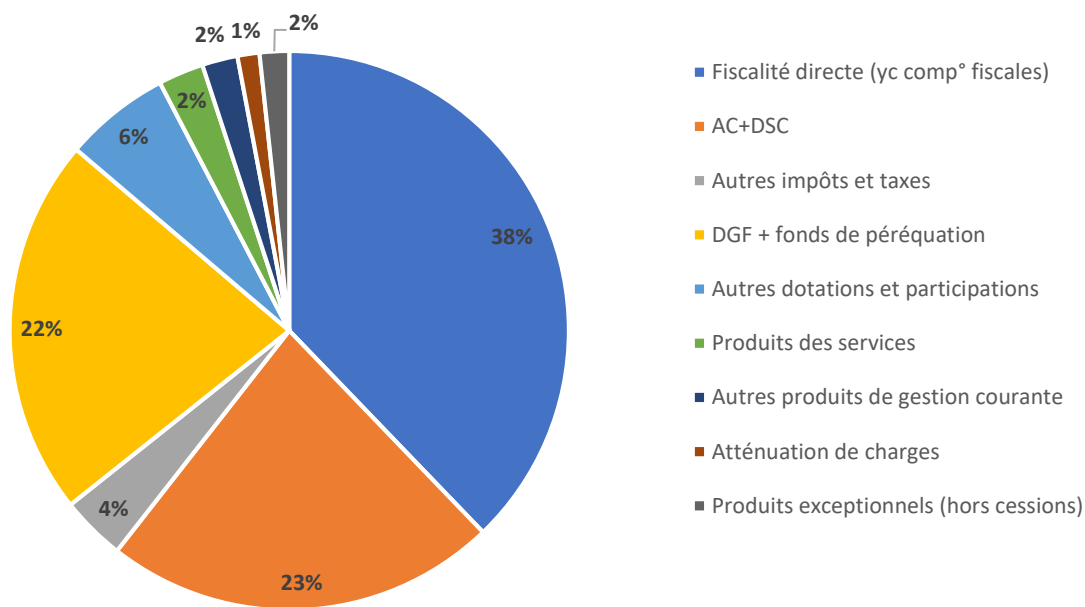
Recettes réelles de fonctionnement



En 2025, les contributions directes (yc les compensations fiscales) devraient représenter seulement 38% des produits de fonctionnement, devant la DGF (élargie au FSRIF, FPCI et FCNA) qui représente 23%, et les reversements de la CA (AC+DSC) également 22%.

Il est à noter que hormis la fiscalité, la majeure partie des ressources n'a pas progressé sur la période.

Structure des RRF 2025 (montants prévisionnels)



2.1.1 La fiscalité directe locale

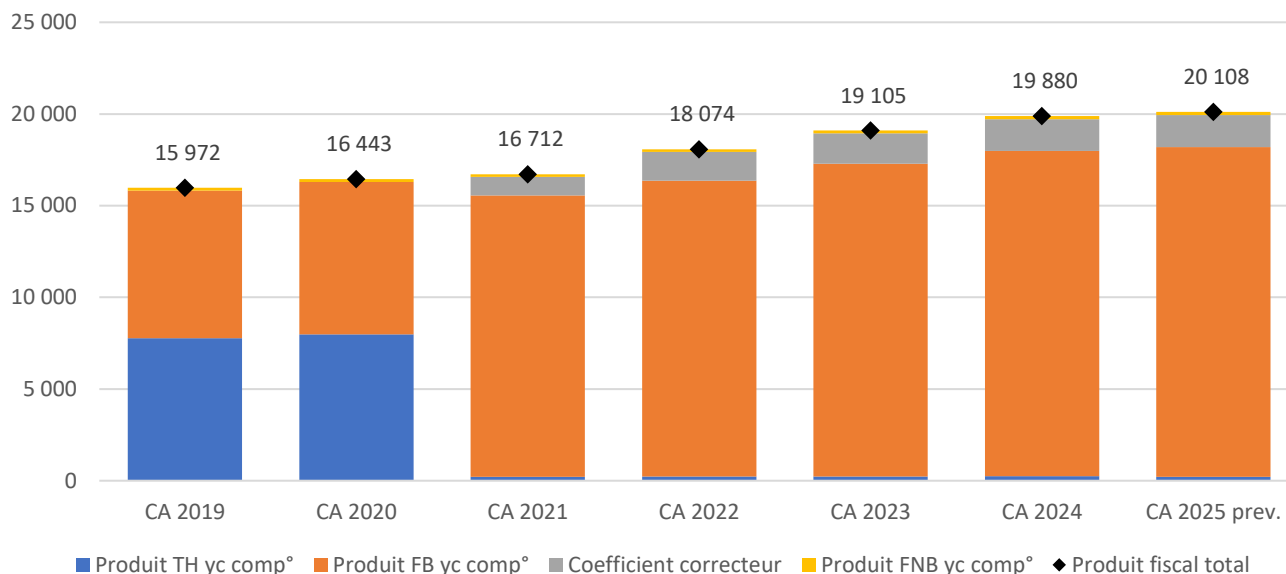
Le produit fiscal, majoré des compensations fiscales, a progressé de +1,2% en 2025, soit 0,1% hors inflation.

En moyenne sur la période 2019/2025, le produit fiscal a progressé de +3,9% par an, soit +1,4% hors inflation.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.
Produit fiscal total yc comp°	15 972	16 443	16 712	18 074	19 105	19 880	20 108

	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
<i>Evolution nominale</i>	3,9%	2,9%	1,6%	8,1%	5,7%	4,1%	1,2%
<i>Evolution réelle</i>	1,4%	2,7%	0,0%	2,7%	0,9%	2,2%	0,1%

Produit fiscal y compris compensations fiscales



Conformément à son engagement politique, la Ville gèle ses taux d'imposition au titre des taxes foncières. L'augmentation du taux de TFB en 2021 est liée à la réforme fiscale supprimant la taxe d'habitation sur les résidences principales. En contrepartie de cette suppression, la Ville s'est vue transférée le taux de foncier bâti du département. Ce transfert a été neutre pour les contribuables.

En l'absence d'évolution des taux d'imposition⁷, l'évolution du produit fiscal s'explique donc par la seule dynamique des bases d'imposition. Les bases de foncier bâti ont progressé en moyenne de +2,5% par an sur la période 2019/2025. Cette dynamique s'explique en grande partie par la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition.

Les bases d'imposition ont en effet augmenté de manière mécanique du fait de la hausse des valeurs locatives : leur revalorisation pour l'année n+1 est fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre n et le mois de novembre n-1.

Avec la forte progression de l'inflation entre 2021 et 2023, la revalorisation forfaitaire des bases a été particulièrement importante entre 2022 et 2024, avec 3,4% en 2022, 7,1 % en 2023 et 3,9 % en 2024. L'impact de ces hausses réglementaires successives sur les rôles de taxe foncière fut substantiel pour les propriétaires.

Le recul de l'inflation depuis 2024 conduit mécaniquement à une baisse de la revalorisation forfaitaire des bases fiscales : de 1,7% en 2025, elle devrait à nouveau baisser en 2026 pour atteindre 0,8%.

Il est à noter que la Ville perçoit depuis 2021 un coefficient correcteur destiné à neutraliser les effets de la réforme fiscale de 2021. Ce coefficient permet de calculer la somme qu'une commune doit verser ou recevoir pour ne pas être surcompensée ou sous-compensée du fait de la réforme fiscale.

⁷ En septembre 2023, le conseil municipal a délibéré pour majorer le produit de la THRS de 37 %. Le montant du produit perçu est de 44 253 € en 2024.

Il correspond à l'écart entre les produits que percevait la commune en 2020 (TH et la TFB) par rapport aux produits nouvellement attribués depuis 2021 (TFB de la commune plus TFB du département sur le territoire de la commune). Si les produits après réforme sont plus importants que ceux avant, alors le coefficient est inférieur à 1, la commune est surcompensée par la réforme. A l'inverse, si le coefficient est supérieur à 1, la commune est sous-compensée. En l'espèce, la commune de Goussainville a un coefficient correcteur de 1,1009. Elle est sous-compensée de 10% par rapport à ce qu'elle percevait en 2020. La commune fait l'objet d'un versement dynamique annuel. En raison de la croissance de ses bases de foncier bâti (et d'un réajustement du taux en 2022 avec la prise en compte du taux de TH des syndicats présents en 2017, 1,2%), cette compensation est passée de 1 M€ en 2021 à 1,7 M€ en 2024.

Le choix politique de maintenir inchangés ses taux d'imposition permet à la Ville d'afficher un taux de foncier bâti inférieur de plus de 6 points au taux de foncier bâti moyen des communes des départements de l'Oise, de la Seine et Marne et du Val d'Oise dont la population est comprise entre 20 000 et 40 000 habitants.

Taux d'imposition communaux

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux TH	16,71%	16,71%	16,71%	16,71%	16,71%	16,71%	16,71%
Taux FB	20,56%	20,56%	38,45%	38,45%	38,45%	38,45%	38,45%
Taux FNB	68,57%	68,57%	69,86%	69,86%	69,86%	69,86%	69,86%

Bases nettes d'imposition

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Base nette TH	41 890	43 005	1 297	1 398	1 394	1 231	1 032
dont base résidences secondaires	814	708	1 297	1 398	1 394	1 231	1 032
Base nette FB	38 413	40 149	38 391	40 025	42 296	43 963	44 577
Base nette FNB	227	208	201	207	218	227	231

Evolution nominale	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
Base nette TH	-46,1%	2,7%	-97,0%	7,8%	-0,3%	-11,7%	-16,2%
dont base résidences secondaires	4,0%	-13,0%	83,2%	7,8%	-0,3%	-11,7%	-16,2%
Base nette FB	2,5%	4,5%	-4,4%	4,3%	5,7%	3,9%	1,4%
Base nette FNB	0,3%	-8,3%	-3,5%	3,1%	5,5%	4,1%	1,7%

Evolution physique	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
Base nette TH	-47,5%	1,7%	-97,0%	4,2%	-6,9%	-15,0%	-17,6%
dont base résidences secondaires	1,2%	-13,8%	82,9%	4,2%	-6,9%	-15,0%	-17,6%
Base nette FB	0,2%	3,5%	-4,7%	1,6%	0,4%	0,8%	-0,2%
Base nette FNB	-2,5%	-9,4%	-3,7%	-0,3%	-1,5%	0,2%	0,0%

<i>Indice d'actualisation TH</i>	1,028	1,009	1,002	1,034	1,071	1,039	1,017
<i>Indice d'actualisation FB</i>	1,029	1,012	1,002	1,034	1,071	1,039	1,017

2.1.2 Les autres recettes fiscales

Les autres recettes fiscales perçues par la Commune concernent les reversements de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF), la taxe additionnelle aux droits de mutation, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur l'électricité et la taxe de séjour.

- **Les reversements de la CARPF concernent l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).** Dans le cadre du pacte financier et fiscal, la CARPF a adopté des revalorisations successives des attributions de compensation des communes afin de les soutenir. L'AC de la Commune a ainsi progressé de 1,3 M€ depuis 2022 (11,5 M€ contre 10,2 M€) tandis que la DSC a été majorée de 111 k€ en 2024.
- Compte tenu de la baisse tendancielle de la consommation d'électricité, la taxe finale sur l'électricité est en baisse de 2,2% en 2025 et estimée à 498k€ en 2025.
- Enfin, la taxe additionnelle aux droits de mutation devrait rapporter à la Ville autour de 762 k€ en 2025. Après la contraction du marché immobilier en 2023 et 2024 qui a vu s'effondrer les droits de mutation, le marché semble repartir en 2025. La baisse des taux d'intérêt ainsi que l'assouplissement des conditions d'octroi des prêts immobiliers par les banques ont permis une reprise des transactions immobilières. Estimé à 15% au niveau national et à 12% dans le département du Val-d'Oise, le rebond a été plus timide à Goussainville, avec une hausse prévisionnelle de 8% en 2025.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.	Var. 19/25	Evo. Moy. 2019/2025
Reversement CARPF	11 697	11 132	10 795	10 795	11 109	11 733	12 183	487	0,7%
dont attribution de compensation	11 192	10 627	10 238	10 238	10 552	11 064	11 515	323	0,5%
dont dotation de solidarité communautaire	505	505	557	557	557	669	669	164	4,8%
Taxe additionnelle DMTO	872	909	1 214	1 106	634	703	762	- 110	-2,2%
Taxe locale sur la publicité extérieure	182	127	120	0	144	138	256	74	5,9%
Taxe sur l'électricité	535	434	478	470	642	509	498	- 37	-1,2%
Taxe de séjour	89	31	11	53	38	60	106	17	3,0%
Autres recettes fiscales	13 375	12 633	12 619	12 425	12 567	13 143	13 806	431	0,5%

2.1.3 La DGF et les fonds de péréquation

La Commune a perçu en 2025 au titre de la DGF et des fonds de péréquation un total de 11,7 M€. Ces fonds sont en hausse de 533 k€ depuis 2019, soit une évolution moyenne de +0,8 % par an (contre une inflation moyenne de 2,4%/an sur la période). Sur 2025, la hausse est de +1,3%.

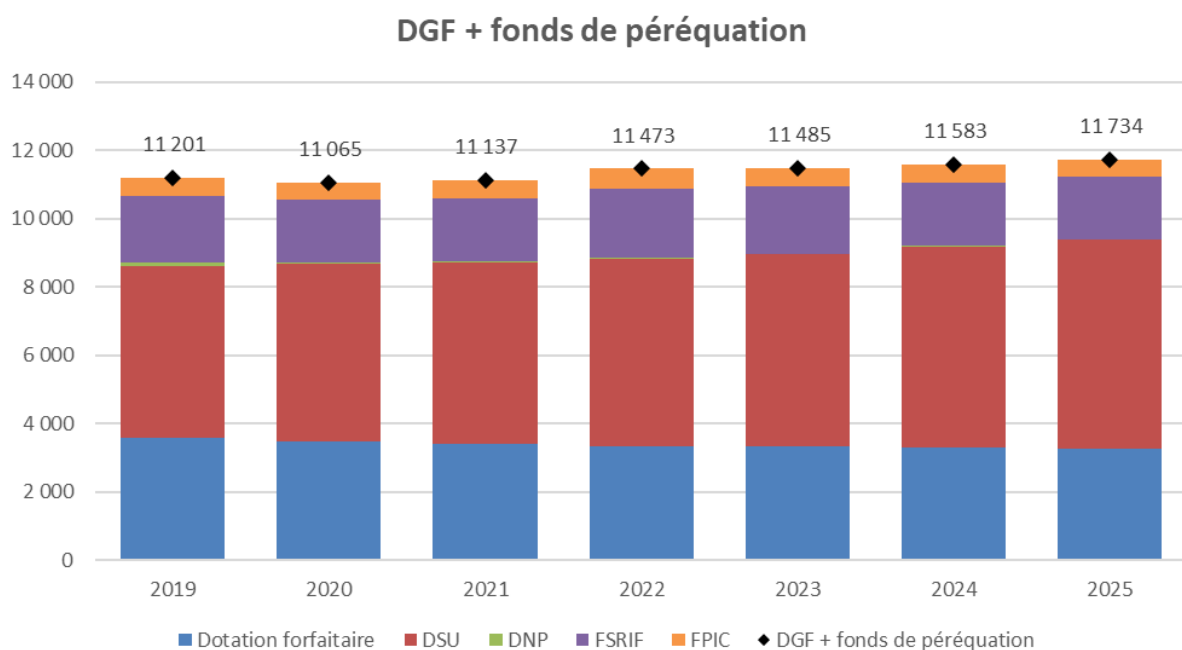
Dans le détail, la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat s'élève 9,4 M€ en 2025. Cette péréquation dite « verticale » (de l'Etat vers les collectivités) a progressé de 663 k€ sur la période, soit une évolution moyenne annuelle de +1,2%. Le financement de la croissance des dotations d'aménagement (DSU et DNP mais aussi DSR pour les communes de moins de 10 000 habitants) est assuré notamment par une baisse de la dotation forfaitaire.

Ainsi, la Commune a connu une baisse de sa dotation forfaitaire de 329 k€ sur la période (-1,6%/an) et a vu ses dotations d'aménagement progresser de 992 k€ (+3%/an).

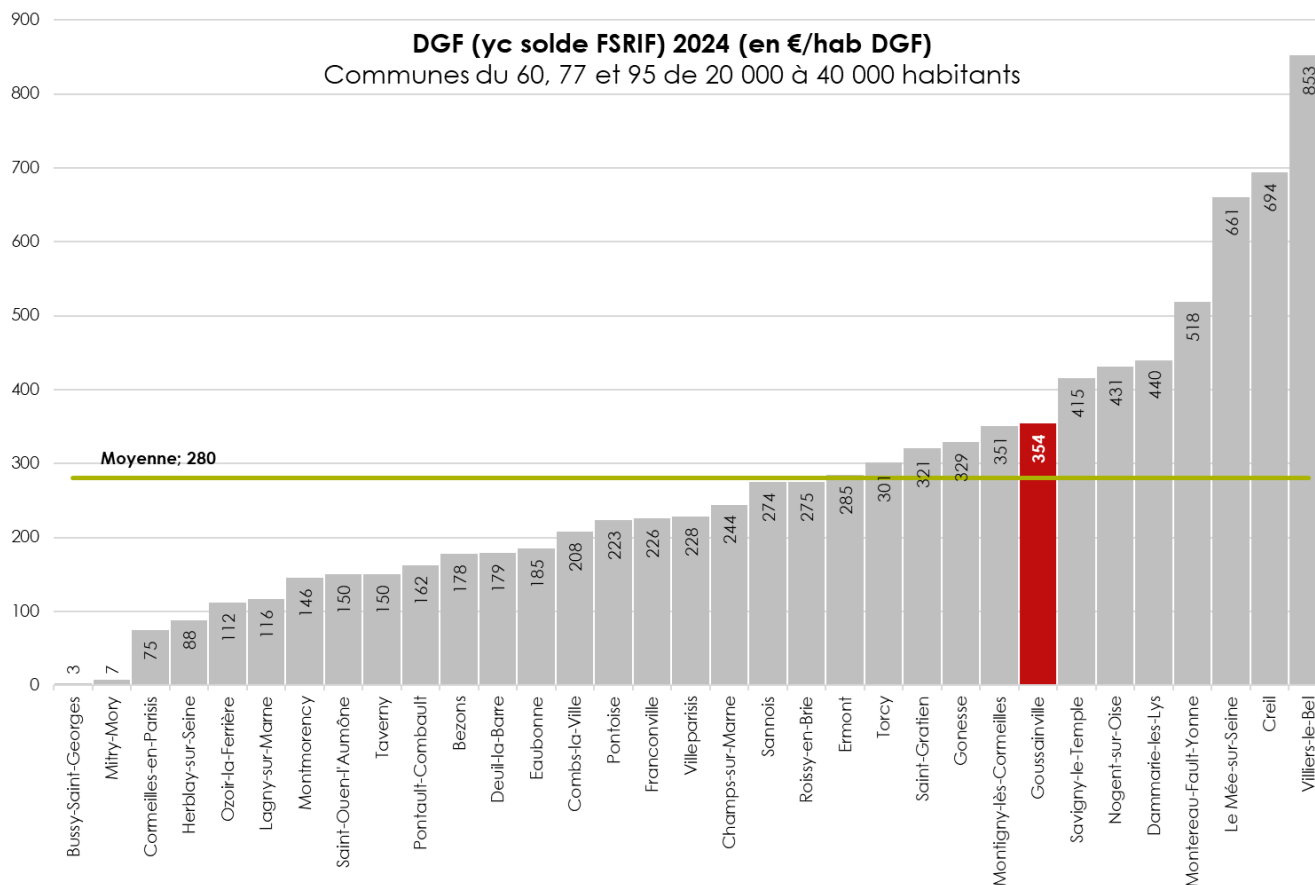
Les fonds de péréquation perçus par la Commune, fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) et fonds de solidarité de la région Ile de France (FSRIF), s'élèvent à 2,35 M€, en baisse de 130 k€ sur la période, soit -0,9%/an. Ces fonds correspondent à la péréquation horizontale, prélevés sur certaines collectivités et reversés à d'autres.

Rapport d'orientations budgétaires 2026

k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.	Var. 19/25	Evo. Moy. 2019/2025
Dotation forfaitaire (DF)	3 585	3 475	3 391	3 346	3 330	3 311	3 256	- 329	-1,6%
+ Dotation aménagement (DSU, DNP)	5 135	5 251	5 349	5 497	5 645	5 890	6 127	992	3,0%
dont DSU	5 035	5 201	5 342	5 489	5 635	5 879	6 114	1 079	3,3%
dont DNP	100	50	7	8	10	12	13	- 87	-28,8%
= DGF	8 720	8 726	8 739	8 843	8 975	9 201	9 384	663	1,2%
FSRIF	1 959	1 820	1 853	2 049	1 971	1 859	1 856	- 103	-0,9%
+ FPIC	522	519	545	580	539	523	494	- 28	-0,9%
= Fonds de péréquation	2 481	2 339	2 398	2 630	2 510	2 382	2 350	- 130	-0,9%
DGF et FONDS DE PEREQUATION	11 201	11 065	11 137	11 473	11 485	11 583	11 734	533	0,8%



Compte tenu de ses critères de richesse et de charges, la Commune perçoit une DGF par habitant (yc FSRIF) supérieure de 26% aux montants perçus par des communes de même taille dans les départements 60, 77 et 95.



2.1.4 Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement intègrent les produits des services (soit les participations des usagers), les subventions et participations reçues (notamment les participations de la CAF mais aussi fonds de compensation contre les nuisances aéroportuaires), les autres produits de gestion courante (principalement les loyers perçus), les atténuations de charges et les produits exceptionnels (hors produits des cessions).

Ces recettes représentent en 2025 un montant prévisionnel de 7,4 M€ (soit environ 14% des recettes de fonctionnement de la Commune). Elles ont progressé de 273 k€ depuis 2019, soit +0,6%/an.

Il est à noter le pic des recettes en 2023 avec près de 9,2 M€. Ce montant s'explique par la perception du filet de sécurité versé par l'Etat pour 1,8 M€.

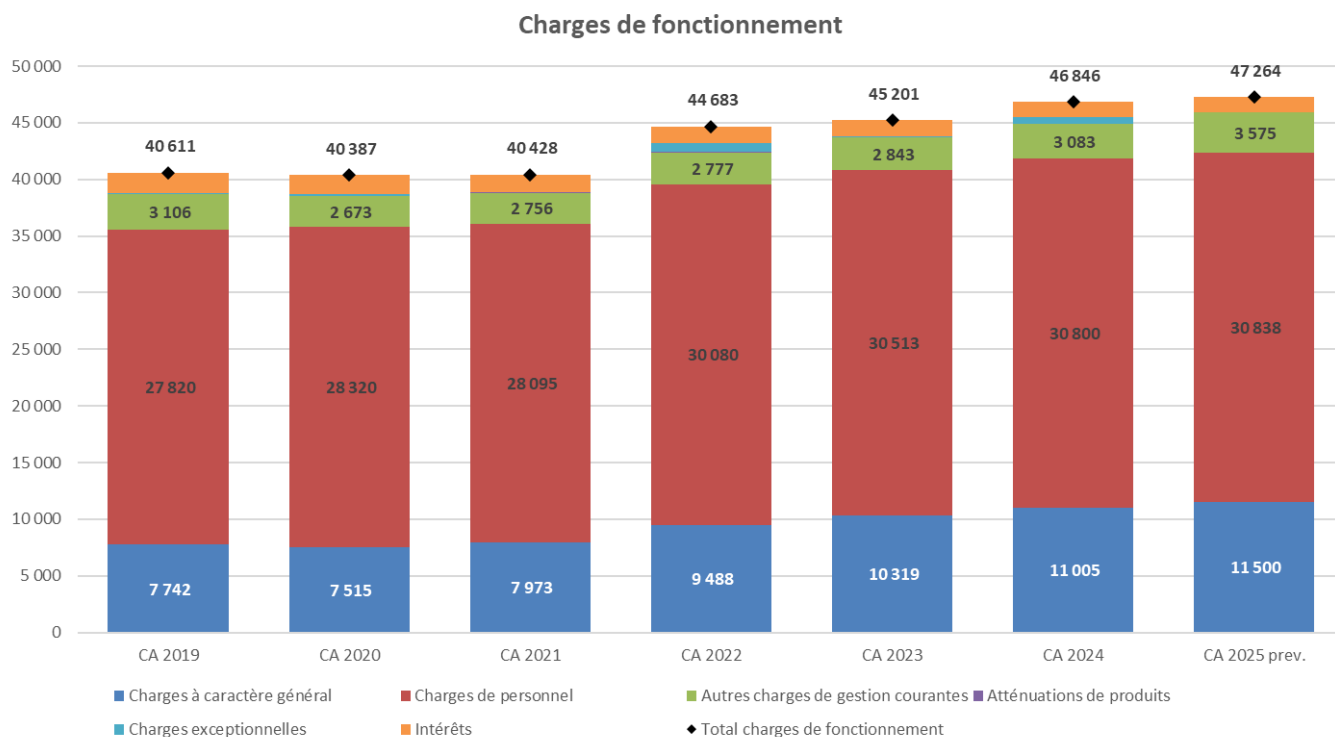
en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.	Var. 19/25	Evo. Moy. 2019/2025
Autres dotations et participations	3 336	4 516	4 029	4 701	5 796	3 970	3 280	- 56	-0,3%
Produits des services	1 790	1 360	1 604	1 550	1 246	1 578	1 405	- 385	-4,0%
Autres produits de gestion courante	586	430	505	570	498	862	1 101	515	11,1%
Atténuation de charges	383	146	379	297	128	230	680	297	10,0%
Produits exceptionnels (hors cessions)	1 009	1 013	1 291	920	1 531	933	911	- 98	-1,7%
Autres recettes de fonctionnement	7 105	7 465	7 808	8 037	9 199	7 574	7 378	273	0,6%

2.2 Les dépenses réelles de fonctionnement de 2019 à 2025

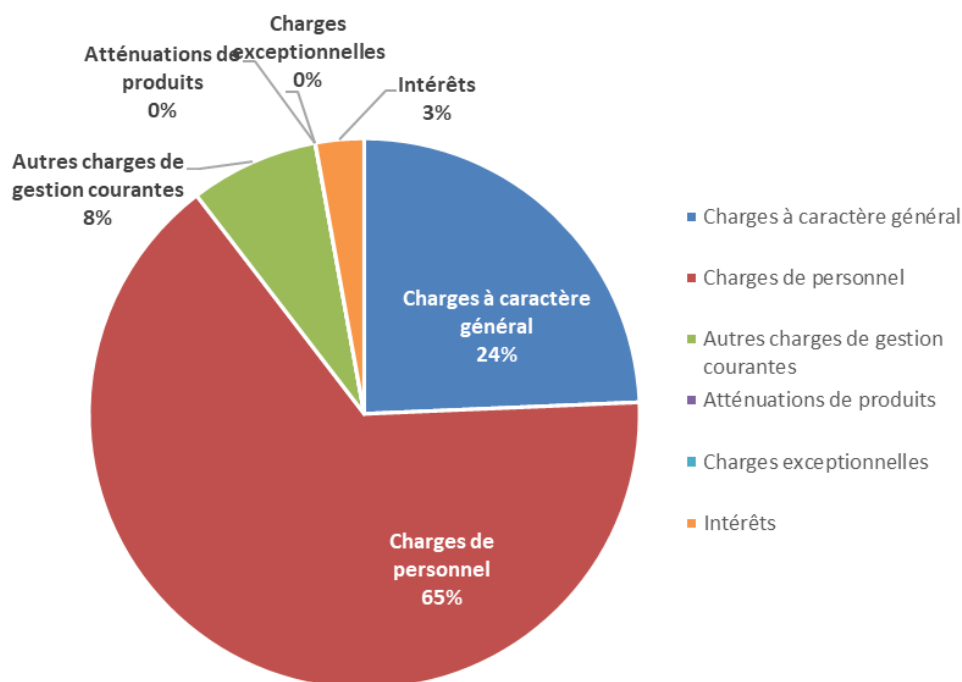
Le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2025 s'élève à 47,3 M€, soit une augmentation de +0,9% par rapport à 2024. Hors inflation, les dépenses de fonctionnement ont donc diminué de 0,1% par rapport à 2024, illustrant l'effort réalisé par la Commune dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.
Dépenses réelles de fonctionnement	40 611	40 387	40 428	44 683	45 201	46 846	47 264

	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23	2025/24
Evolution nominale	2,6%	-0,5%	0,1%	10,5%	1,2%	3,6%	0,9%
Evolution réelle	0,1%	-0,7%	-1,5%	5,0%	-3,5%	1,8%	-0,1%



Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses de la Commune avec 65%, suivies des charges à caractère général (24 %) et des charges de gestion courante (8%).



Dans le détail, les dépenses à caractère général (chapitre 011) constituent le premier poste de croissance des dépenses sur la période avec +3,8 M€, soit +6,8%/an en moyenne. Le contexte inflationniste depuis 2022 explique cette trajectoire sous l'effet notamment des fluides (+40% depuis 2021). D'autres dépenses connaissent une croissance marquée comme les assurances +14%/an ou les dépenses d'entretien +7,8%/an.

Les dépenses de personnel connaissent dans le même temps une évolution de 3 M€ soit +1,7%/an en moyenne. Compte tenu de l'inflation sur la période (+2,4%) et malgré les revalorisations du point d'indice des agents, l'évolution réelle est négative avec -0,7%/an hors inflation, signe là encore de la gestion rigoureuse mise en œuvre par la Ville.

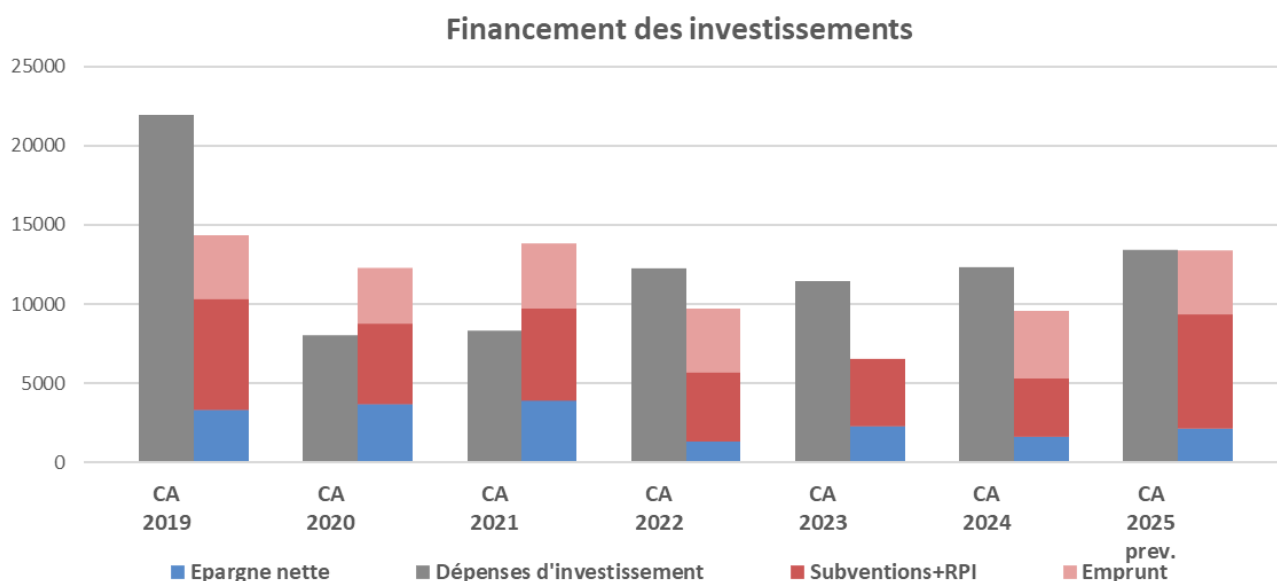
Les autres charges courantes ont progressé de 469 k€ sur la période (+2,4%/an), en particulier la subvention versée au CCAS (+430 k€).

en k€	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025 prev.	Var. 19/25	Evo. Moy. 2019/2025
Charges à caractère général	7 742	7 515	7 973	9 488	10 319	11 005	11 500	3 758	6,8%
Charges de personnel	27 820	28 320	28 095	30 080	30 513	30 800	30 838	3 019	1,7%
Autres charges de gestion courantes	3 106	2 673	2 756	2 777	2 843	3 083	3 575	469	2,4%
Atténuations de produits	27	0	14	51	0	0	0	- 27	-100,0%
Charges exceptionnelles	91	203	61	806	129	577	5	- 86	-38,1%
Intérêts	1 824	1 677	1 530	1 479	1 397	1 381	1 345	- 479	-5,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	40 611	40 387	40 428	44 683	45 201	46 846	47 264	6 653	2,6%

2.3 Les dépenses d'investissement et leur financement

Malgré des contraintes importantes qui pèsent sur sa section de fonctionnement, la Ville continue de mener une politique d'investissement ambitieuse afin de moderniser l'aménagement du territoire, poursuivre son désenclavement, l'amélioration du cadre de vie et s'engager dans la transition énergétique.

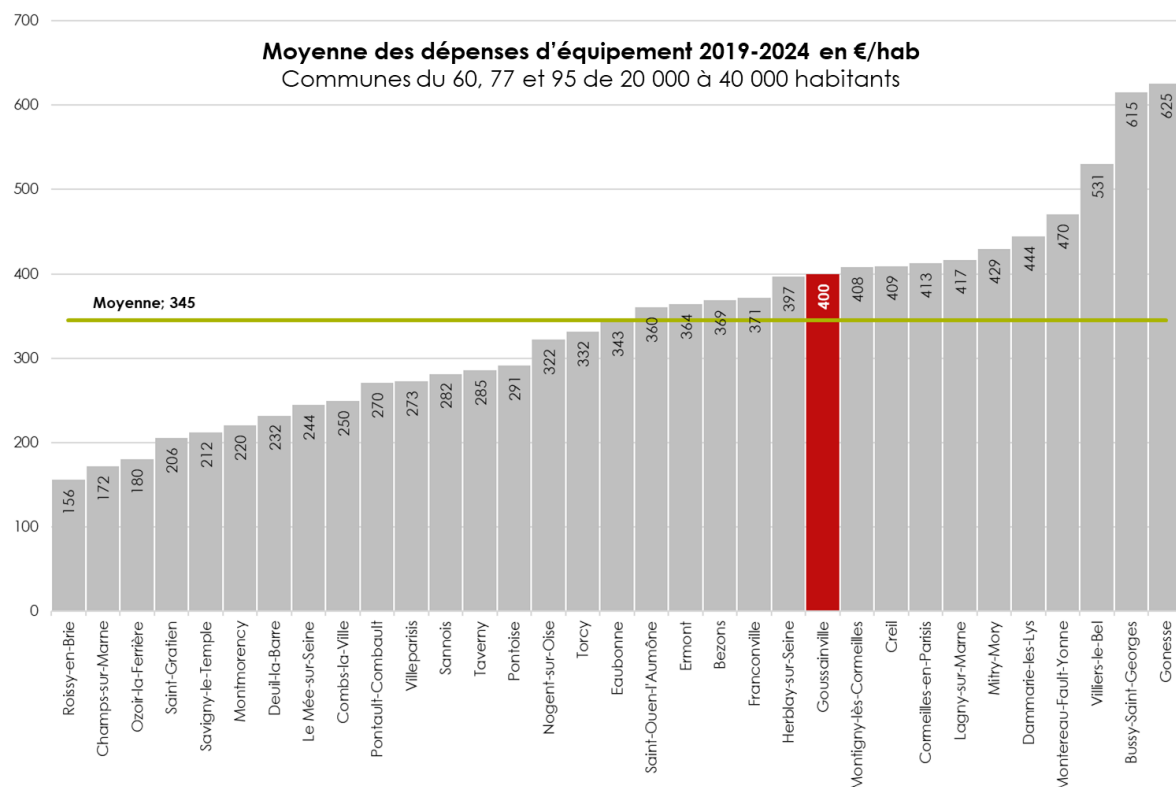
Les dépenses d'investissement 2025 devraient s'établir autour de 13,5 M€, soit un montant légèrement supérieur à celui de 2024. Ces dépenses sont majoritairement financées par des ressources propres, épargne nette, subventions, cessions et FCTVA. Un emprunt d'équilibre de 4 M€ a été mobilisé pour assurer le solde du financement.



Parmi les principales dépenses d'investissement réalisées en 2025 dans le cadre du PPI :

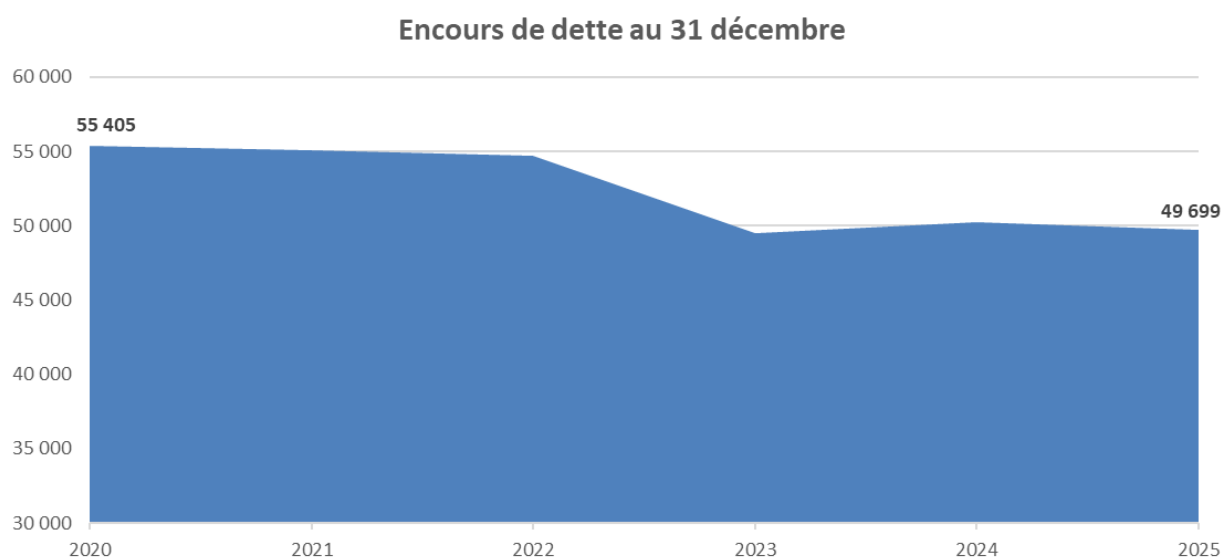
- Réhabilitation du boulevard Paul Vaillant Couturier préalable à la réalisation de la sortie de ville Francilienne-Louvres ;
- Réalisation et ouverture du parc des Blatreux ;
- Réhabilitation de la bâtisse du vieux pays ;
- Démarage des travaux de la maison de santé des grandes bornes ;
- Réaménagement de plusieurs rues (Dunand, Millet) et des ronds-points ;
- Finalisation du passage de l'éclairage public au 100% LED ;
- Début des travaux des espaces publics du quartier de la gare ;
- Poursuite des travaux dans le patrimoine communal notamment les écoles.

Comparée à l'échantillon de communes comparables, la Commune a réalisé des dépenses moyennes d'équipement par habitant supérieures de 15 % à la moyenne.



2.4 La situation de la dette de la commune

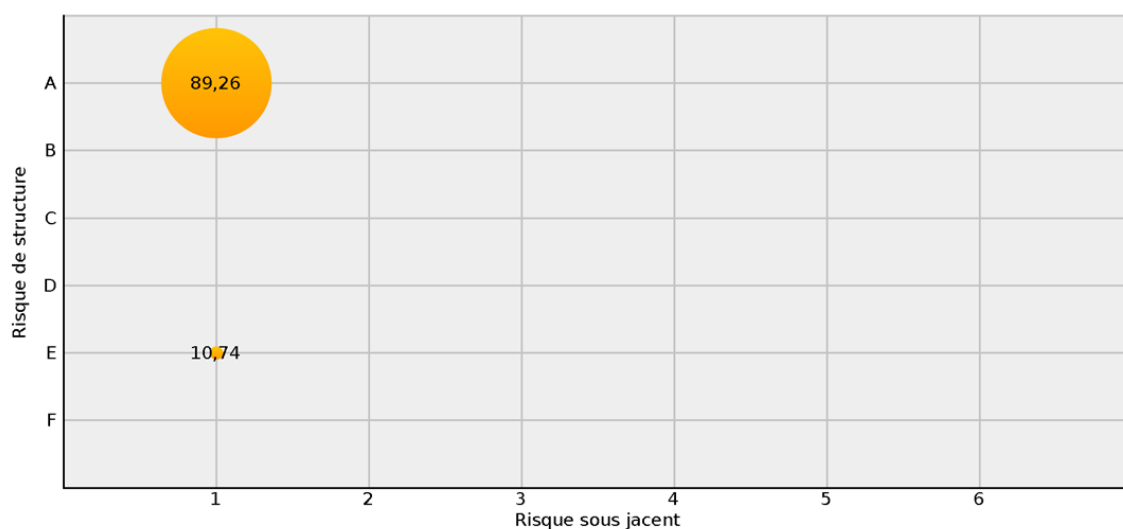
Le stock de dette de la Ville s'élève à 49,7 M€ au 31 décembre 2025, en baisse de 0,5 M€ par rapport au 31 décembre 2024. Depuis 2020, la Ville s'est désendettée de 5,7 M€, soit une baisse de l'encours de dette 10%.



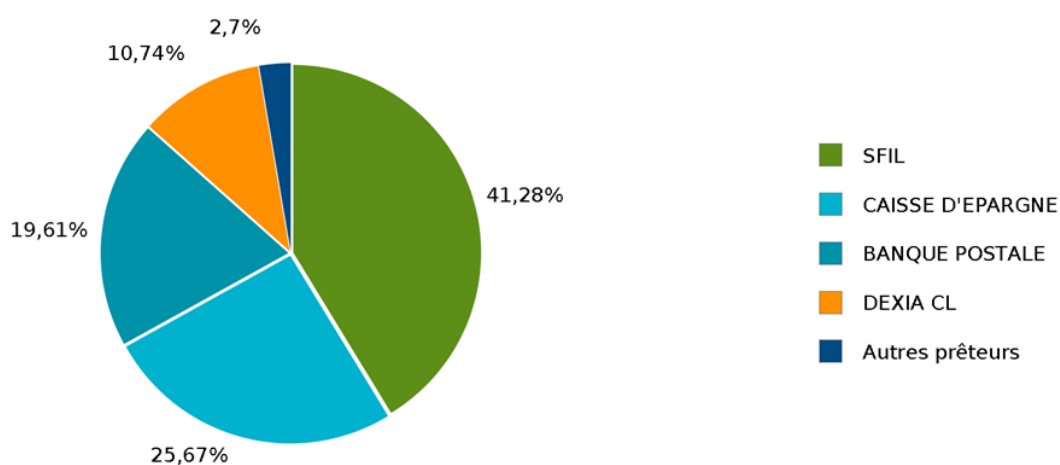
A l'issue de la crise financière de 2008, l'Etat et les organismes bancaires ont mis en place une charte de bonne conduite, la charte de Gissler qui permet de répertorier le niveau de risque de la dette des collectivités.

89% des emprunts de la Commune sont sécurisés avec un classement A selon la charte Gissler, et un emprunt est classé E mais avec un risque faible.

Sa dette n'est pas ou peu exposée, préservant ainsi la Ville de la volatilité défavorable des taux d'intérêt actuelle.

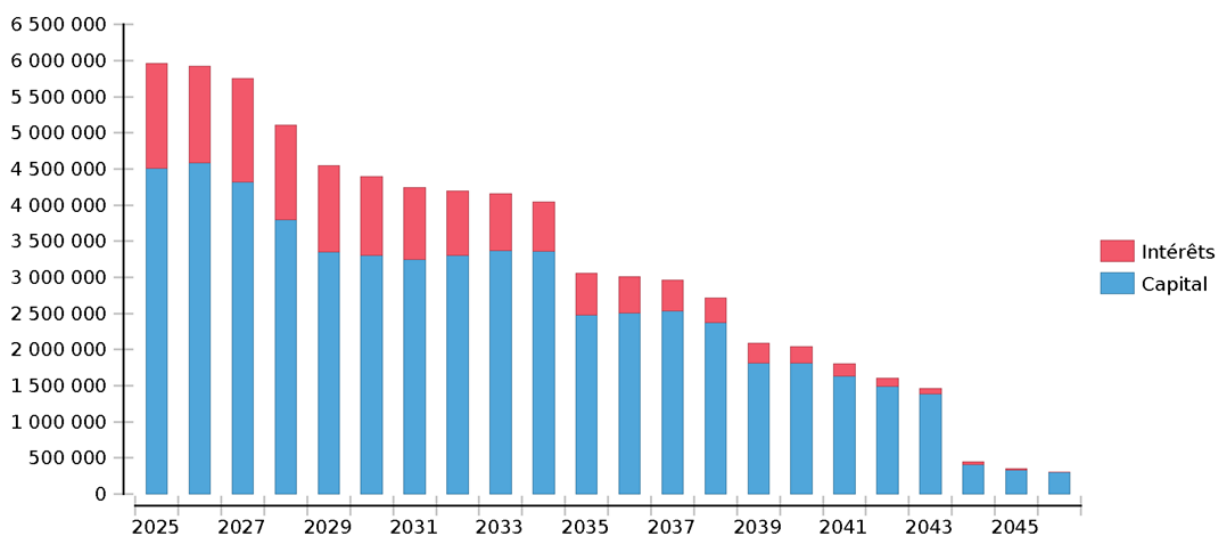


Le nombre des emprunts est de 17 avec un taux moyen de 3,04%, principalement contractés auprès de 4 prêteurs.



Le plan d'extinction de la dette fait apparaître une baisse de l'annuité de la dette de l'ordre de 1,7 M€ d'ici à 2032.

Flux de remboursement



2.5 Les ratios financiers de la commune

Il faut rappeler que les montants sont prévisionnels au regard de la date de présentation du document.

2.5.1 Les soldes d'épargne

L'épargne brute (ou la CAF brute) :

Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, l'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement.

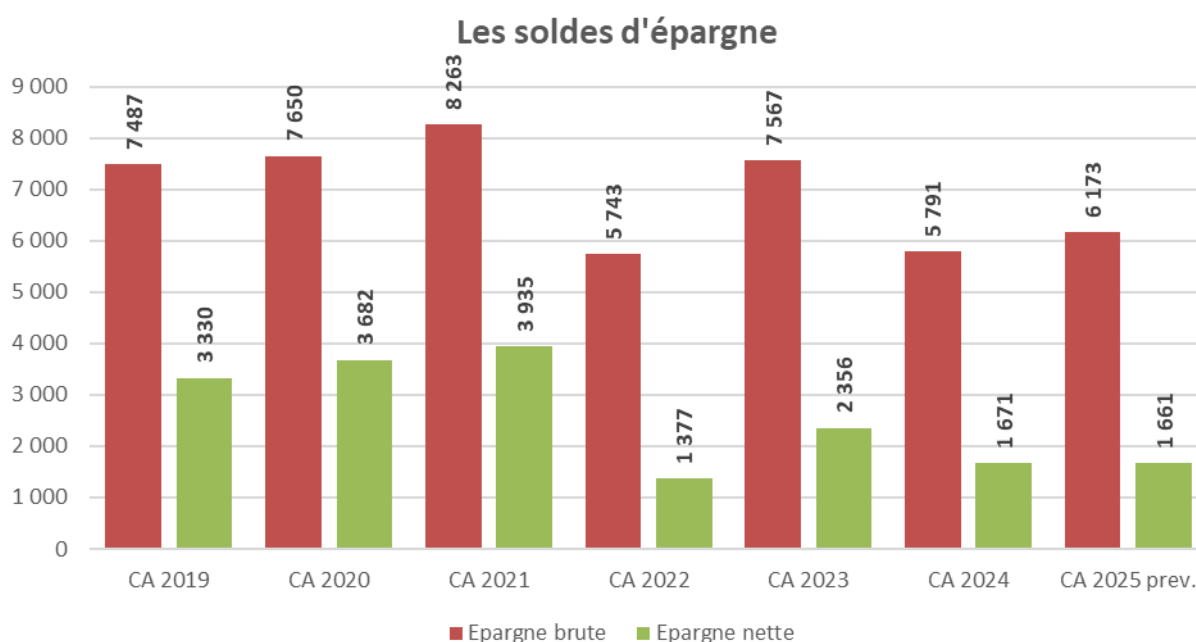
Cette épargne tient compte dans son calcul des charges financières donc des intérêts de la dette.

L'épargne brute n'est pas influencée par la politique d'amortissement en capital de la dette.

Après avoir été impacté par le contexte inflationniste en 2022, l'épargne brute se situe entre 5,5 M€ et 6,2 M€ depuis 2022 (la progression constatée en 2023 s'explique par la perception du filet de sécurité).

L'épargne nette (ou CAF nette) :

Différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette, l'épargne nette représente l'autofinancement disponible pour financer tout ou partie des dépenses d'équipement. L'épargne nette prévisionnelle 2025 serait proche du niveau 2024, autour de 1,7 M€



2.5.2 Les ratios de solvabilité

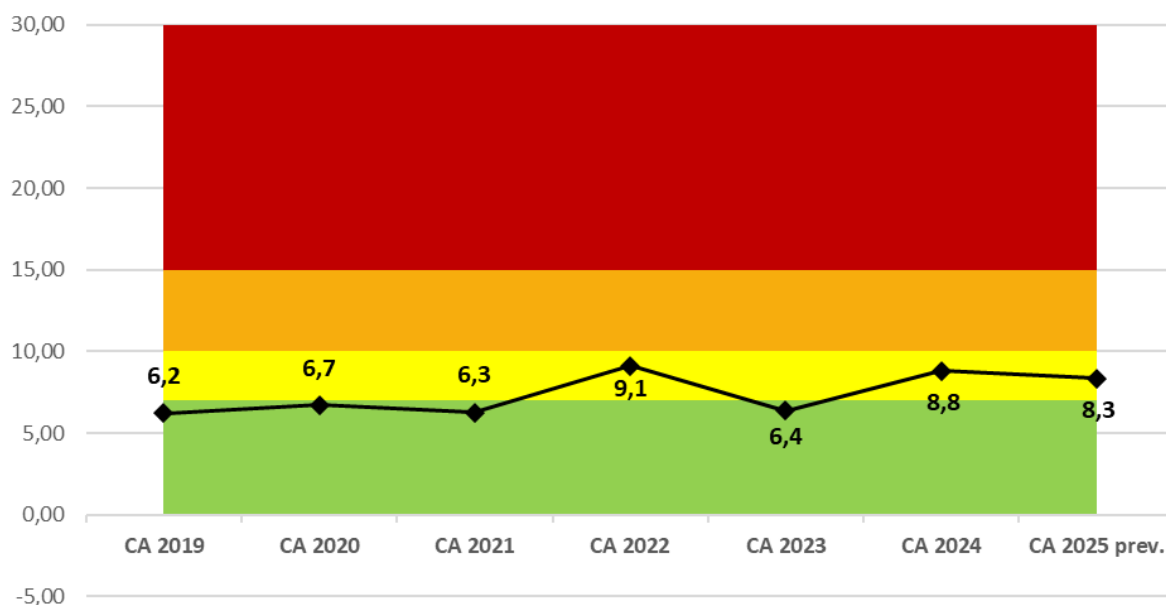
Le délai de désendettement :

Le capital restant dû correspond au stock de la dette qui doit être remboursé aux banques.

Le délai de désendettement mesure le nombre d'années nécessaire à la Ville pour amortir la dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute.

Avec un délai de désendettement prévisionnel de 8,3 années en 2025, la Commune affiche un ratio légèrement supérieur au premier seuil fixé par l'Etat (7 ans). Ce ratio est en baisse depuis 2022, où il avait atteint 9,1 années, signe d'une gestion maîtrisée de son endettement par la Ville. Cette situation consolide les efforts de bonne gestion de la collectivité et lui permet de pouvoir assurer sereinement la poursuite de sa politique d'investissement maîtrisée.

Notons que lors de la mise en place des contrats de Cahors en 2018, l'Etat avait fixé à 12 ans le délai de désendettement maximum pour les communes. La Commune est donc bien en deçà de ce seuil.

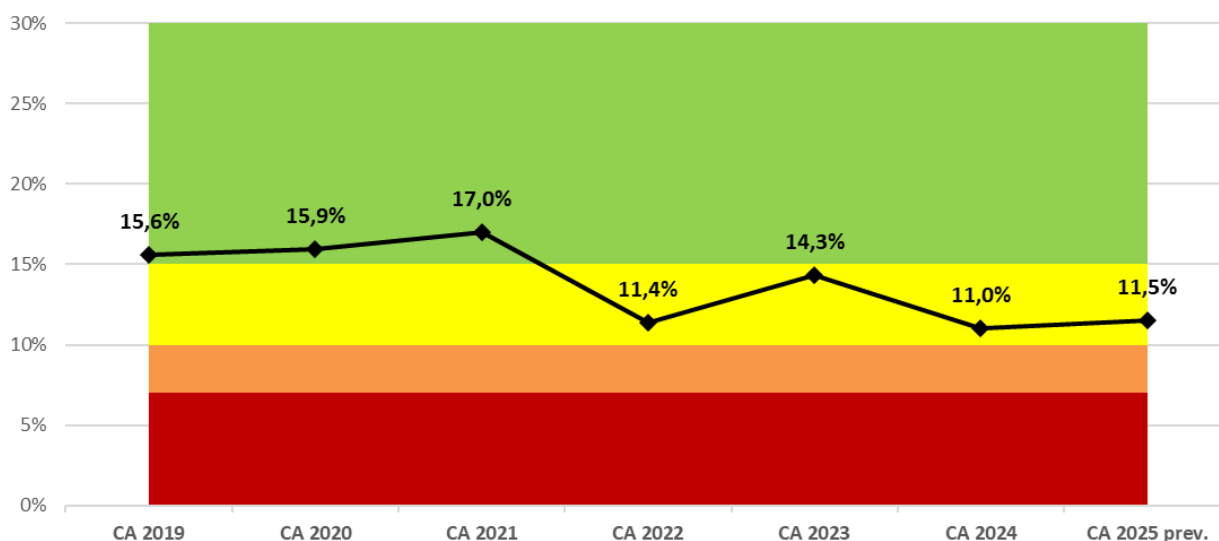


Le taux d'épargne brute :

Ce taux d'épargne brute mesure la part de l'épargne brute dans les produits de fonctionnement.

Un taux d'épargne brute élevé permet tout à la fois de faire face à ses engagements en termes de dette mais aussi de pouvoir disposer d'un autofinancement suffisant pour financer ses dépenses d'investissement.

Avec un taux d'épargne brute de 11,5%, la Commune affiche un taux tout à fait satisfaisant, en hausse par rapport à 2024, signe là encore des efforts de gestion menés par la Ville.



2.6 LA SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES DE LA COMMUNE

Des efforts significatifs sont attendus sur le chapitre 012, qui constitue un levier majeur de maîtrise des équilibres financiers et qui pèse sur le fonctionnement

2.6.1 Impact sur les dépenses en personnel

Les dispositions réglementaires et obligatoire en matière de Ressources humaines

Pour l'année 2026, plusieurs évolutions réglementaires auront un impact direct sur la rémunération des fonctionnaires territoriaux et, par conséquent, sur la masse salariale des collectivités. Voici les principaux changements à considérer :

- 2ème augmentation (+ 3 points) concernant les charges patronales CNRACL, le taux passera de 34,65 % à 37,65 % = 285 000 €
- Augmentation du SMIC (+1,18%) = estimation 63 000 €
- Augmentation du nombre d'adhérents suite à la labellisation de la mutuelle à hauteur de 25€/agent/mois pour la participation employeur = maximum de 135 000 €
- L'année 2026 sera marquée par les élections municipales générant des dépenses exceptionnelles en termes de personnel et d'heures supplémentaires = estimation 60 000 €

Ces évolutions nécessitent une anticipation et une adaptation des budgets des collectivités territoriales pour l'année 2026, afin de maîtriser l'impact sur la masse salariale tout en garantissant une gestion efficace des ressources humaines.

Transfert de la Médiathèque des agents de la Ville vers la CARPF

Dans le cadre de la réorganisation des compétences au niveau intercommunal, la gestion de la Médiathèque a été transférée de la Ville vers la Communauté d'Agglomération CARPF au 1er janvier 2026. Ce transfert s'est accompagné du passage des agents municipaux affectés à la Médiathèque sous la responsabilité de la CARPF.

Sur le plan budgétaire, cette opération entraîne la sortie des charges de personnel correspondantes du budget communal, représentant une économie brute estimée à 658 000 € en dépenses de fonctionnement.

Comme évoqué ci-après (cf. 3.1.1.2), le transfert de la compétence s'accompagne d'une minoration de l'attribution de compensation versée à la Ville pour un montant équivalent aux charges transférées. Ainsi, le transfert n'engendre pas d'économie nette pour la collectivité, mais se traduit par un jeu d'écritures budgétaires, conforme au principe de neutralité financière des transferts de compétences

2.6.2 L'évolution des effectifs

Au 31 décembre 2025, la commune de Goussainville compte 618 agents rémunérés sur postes permanents budgétisés au tableau des effectifs répartis de la manière suivante :

- 61,70% sont des femmes (381 agentes)
- 38,30% sont des hommes (237 agents)

Les agents stagiaires et titulaires représentent 63,43% des effectifs en 2025 composés majoritairement de femmes : 63,77 %.

Les agents contractuels permanents représentent 36,57% de l'ensemble des effectifs permanents en 2025 dont 57,96 % de femmes.

Etat des effectifs par statut et catégorie :

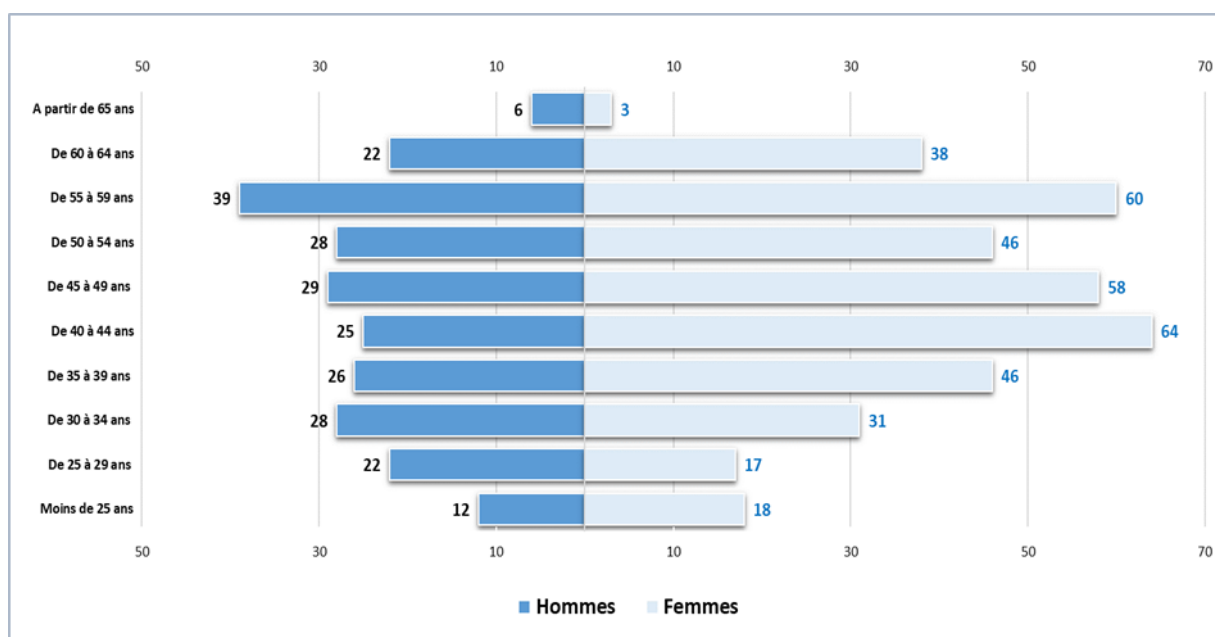
AGENTS	2023		2024		2025	
	F	H	F	H	F	H
Catégorie A	41	28	37	27	36	28
Titulaire	9	8	14	7	14	8
Contractuel	32	20	23	20	22	20
Catégorie B	55	34	57	36	57	33
Titulaire	27	14	23	13	34	14
Contractuel	28	20	34	23	23	19
Catégorie C	335	194	301	176	288	176
Titulaire	197	122	193	111	203	120
Contractuel	138	72	108	65	85	56
Total	431	256	395	239	381	237
TOTAL F + H	687		634		618	

Pyramide des âges :

A Goussainville, les femmes sont plus nombreuses dans toutes les catégories d'âge sauf celles de « 25 à 29 ans » et « plus de 65 ans ».

L'âge moyen de la collectivité est de 45,19 ans :

- Hommes = 44,73 ans
- Femmes = 45,48 ans



2.6.3 L'évolution des dépenses de personnel

Au 31/12/2025, les dépenses de personnel (Chapitre 012) se sont élevées à **30 839 332 €**. Soit **98,84%** de consommé par rapport au budget primitif.

ANNEE	EXECUTE	EVOLUTION
2021	28 094 649 €	-
2022	30 080 487 €	7,07%
2023	30 513 065 €	1,44%
2024	30 799 733 €	0,94%
2025	30 839 332 €	0,13%
BP 2026	30 600 000 €	- 0,78%

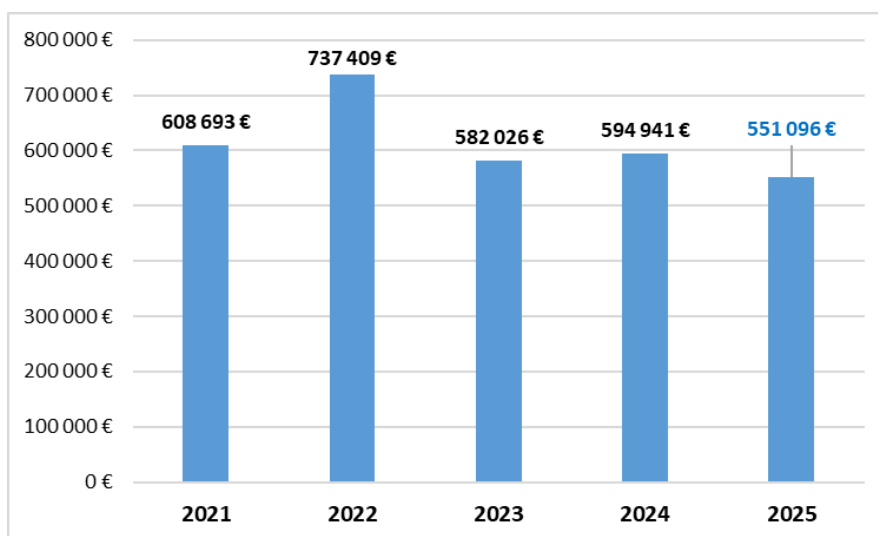
⇒ Masse salariale brut des agents titulaires :

	2021	2022	2023	2024	2025
RÉMUNÉRATION PRINCIPALE	9 851 223 €	9 275 401 €	8 856 943 €	8 813 763 €	9 597 197 €
NBI, SUPPLÉMENT FAMILIAL ET INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE	719 181 €	665 789 €	642 775 €	628 823 €	652 034 €
AUTRES INDEMNITÉS	3 517 263 €	3 341 257 €	2 961 036 €	2 970 008 €	2 991 598 €
TOTAL	14 087 668 €	13 282 448 €	12 460 755 €	12 412 594 €	13 240 829 €

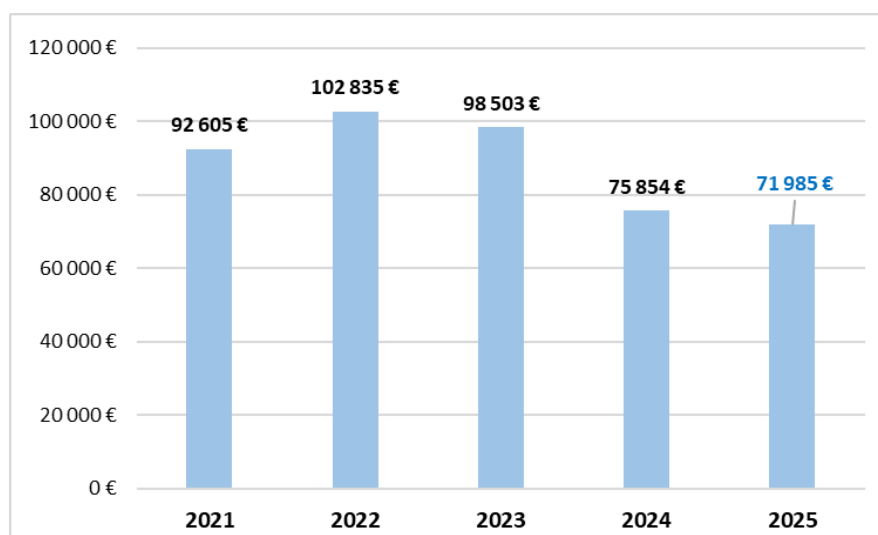
⇒ Masse salariale brut des agents non titulaires

	2021	2022	2023	2024	2025
RÉMUNERATIONS DES CONTRACTUELS	8 483 785 €	11 504 151 €	9 190 192 €	9 156 044 €	8 911 755 €
RÉMUNERATIONS DES APPRENTIS	19 535 €	31 567 €	37 231 €	81 245 €	72 949 €
TOTAL	8 503 320 €	11 535 718 €	9 227 423 €	9 237 290 €	8 984 704 €

⇒ **Coût des heures supplémentaires**



⇒ **Coût des astreintes**



2.6.4 L'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel 2026

En 2026, la collectivité va poursuivre son objectif de maîtrise de la masse salariale. L'effectif du budget principal ne devrait pas subir de conséquence de variation en nombre et en Équivalent Temps Plein (ETP).

Les recrutements se poursuivront dans les secteurs considérés comme prioritaires tels que la direction générale des services, l'éducation, la sécurité, les fonctions dites supports ou intervenant en soutien de politiques publiques contractualisées telles que la Cité éducative.

De nombreux agents devraient faire valoir leurs droits à la retraite en 2026 et leur remplacement potentiel fera l'objet d'un examen attentif.

La collectivité poursuivra son effort de maîtrise de la masse salariale en redéployant les effectifs via des mobilités internes, une réorganisation des services et des mutualisations des postes.

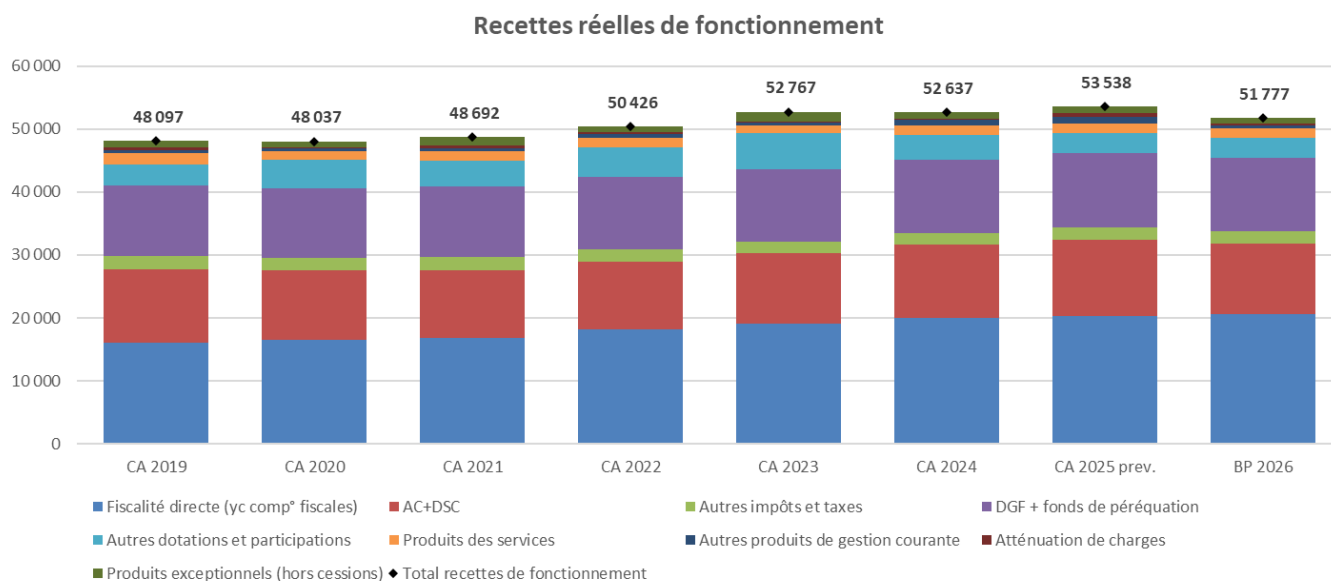
L'orientation budgétaire fixe les dépenses de personnel du budget principal de l'exercice 2026 à 30,6 M€.

3 LES HYPOTHESES DE CONSTRUCTION DU BP 2026

3.1 La section de fonctionnement

3.1.1 Les recettes de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement – CA 2019-2024, CA prévisionnel 2025 et prévision 2026



3.1.1.1 La fiscalité directe locale

Comme depuis le début du mandat, la Ville gèle ses taux d'imposition au titre des taxes foncières.

Le produit fiscal devrait donc d'abord progresser en fonction de la revalorisation des bases fiscales fixée à 0,8% en 2026.

A cela s'ajoutera les effets de la révision des coefficients de localisation sur certains secteurs de la Ville. Ce travail mené conjointement avec les services de la CARPF va permettre de majorer les bases de foncier bâti économique de Goussainville.

Le montant prévisionnel des recettes de la fiscalité locale pour 2026 est donc estimé à 19,8 M€, en hausse de 2,1% par rapport à 2025.

3.1.1.2 Les autres impôts et taxes

L'attribution de compensation versée par la CARPF devrait diminuer de l'ordre de 860 k€ en 2026 avec le transfert au 1^{er} janvier de la médiathèque à la Communauté. Le montant définitif du transfert et donc de l'attribution de compensation sera arrêté courant 2026 par la CLECT. En contrepartie de la baisse de l'AC, des baisses de charges d'un montant équivalent vont également avoir lieu en 2026 (au niveau du personnel notamment).

Il est retenu l'hypothèse d'un **maintien de la dotation de solidarité communautaire** à 668 717 €.

Compte tenu du maintien de l'enveloppe globale du FSRIF à 350 M€, le **FSRIF** est évalué de manière prudente à 1,8 M€ (contre 1,85M€ en 2024 et 2025).

La taxe finale sur l'électricité est également comptabilisée sur le chapitre 731. Elle est estimée à 498k€ en 2025. Il est proposé de maintenir ce montant de 500 k€ au BP 2026.

La taxe additionnelle aux droits de mutation devrait rapporter à la Ville autour de 760 k€ en 2025, en hausse de 8% par rapport à 2024. Cette évolution est le signe d'une reprise mais qui reste faible. Par prudence, il est proposé de retenir un montant de 750 k€ au BP 2026.

Le FNGIR restera au montant de 377 369 €.

Enfin, concernant **le FPIC**, il est retenu l'hypothèse d'un maintien par rapport à 2025 avec une prévision de 490 k€.

3.1.1.3 Les dotations et participations

Comme indiqué précédemment, le maintien de l'enveloppe DGF nationale, alors que l'enveloppe dédiée à la péréquation nationale doit être abondée de 290 M€ (proposition du PLF 2026), va nécessiter des redéploiements internes de crédits au sein de la DGF nationale. La dotation forfaitaire des communes (ainsi que la dotation de compensation perçue par les EPCI) devrait donc diminuer à nouveau en 2026. Au regard de la baisse de la dotation forfaitaire de la Ville constatée en 2025 pour le financement de la péréquation (-80k€) et compte tenu de l'absence d'abondement de la part de l'Etat en 2026 (contrairement à 2025), **il proposé de retenir une baisse de la dotation forfaitaire de 150 k€ au BP 2026, soit 3,1 M€ contre 3,25 M€ en 2025.**

S'agissant de la **Dotation de Solidarité Urbaine** notifiée à hauteur de 6,1 M€ en 2025, l'augmentation de l'enveloppe nationale devrait permettre une croissance estimée à 200 k€, soit un montant prévisionnel 2026 de 6,3 M€.

Il est donc à noter que l'effort réalisé par la Ville pour le financement de croissance de la péréquation nationale (-150 k€ sur sa dotation forfaitaire) est quasiment équivalent au bénéfice qu'elle va retirer de cette même péréquation nationale (+200 k€ sur sa DSU).

La **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** est quant à elle maintenue à son niveau 2025, soit 10 k€.

Quant au **Fond de Compensation des Nuisances Aéroportuaires (FCNA)**, il est maintenu à un niveau proche de celui de 2025, 350 k€ (contre 364 k€ en 2025).

Le reste du chapitre sera complété des recettes prévisionnelles à hauteur de 2,8 M€ dans le cadre des politiques contractuelles avec l'Etat et les partenaires de la commune.

3.1.1.4 Les autres recettes de fonctionnement (70, 75, 013 et 76)

Concernant le **chapitre 70**, celui-ci retrace l'ensemble des participations des administrés au titre des services rendus (périscolaire, crèches...) ainsi que les rétributions au titre des occupations du domaine public. Il est retenu l'hypothèse d'une stabilité sur ce chapitre en 2026 par rapport au prévisionnel 2025, soit une prévision à hauteur de 1,4 M€.

Sur le **chapitre 75**, ce chapitre regroupe notamment les recettes des locations (salles des fêtes ou encore parc privé de la Ville) et des recettes à caractère exceptionnel. Il est proposé une prévision de 500 k€ pour 2026.

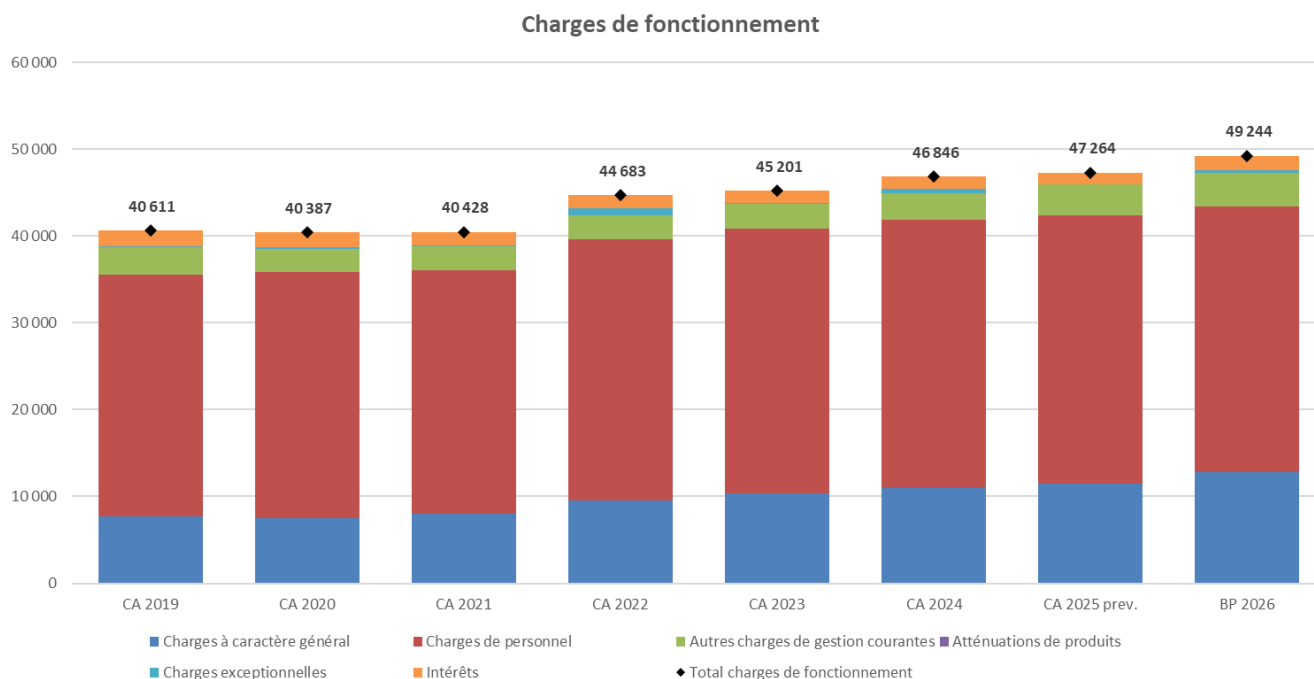
Les **atténuations de charges (chapitre 013)** regroupent les remboursements divers réglés par l'assurance du personnel ou la sécurité sociale. Elles sont estimées à 310 k€ pour 2026.

Le **chapitre 76** correspond à la recette de sortie des emprunts à risque pour un montant de 909 995 €.

La section de recettes de fonctionnement devrait se situer à un niveau de 51,8 M€ hors reprise du résultat de l'exercice 2025.

3.1.2 Les dépenses de fonctionnement

Evolution des recettes réelles de fonctionnement – CA 2019-2024, CA prévisionnel 2025 et prévision 2026



3.1.2.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

Après avoir connu une accélération importante de ses charges à caractère général en 2022 sous l'effet de l'inflation, la Commune a réalisé un gros travail pour limiter la croissance de ces dépenses. Il n'en reste pas moins que les produits d'achat mais aussi les contrats, marchés publics ou les primes d'assurance connaissent chaque année une revalorisation de leur prix.

Le chapitre 011 concernant les charges à caractère général devrait être proposé à un niveau de 12,8 M€ prenant en compte le niveau de réalisation 2025 et les charges nouvelles (loyer CTM, assurance dommage ouvrage maison de santé, entretien des nouveaux espaces verts). Hors charges nouvelles, le budget se base sur une prévision de croissance des charges de l'ordre 4,3% par rapport au prévisionnel 2025.

3.1.2.2 Les charges de personnel (chapitre 012)

Comme évoqué au point 2.6.4, le chapitre 012 concernant les charges de personnel sera proposé à 30,6 M€ en prenant en compte le GVT (Glissement, Vieillesse, Technicité), les mesures gouvernementales et le transfert des agents de la médiathèque à la CARPE.

Dans la continuité des efforts menés depuis le début du mandat, la municipalité maintient une politique de maîtrise de la masse salariale, qui constitue la principale composante de la section de fonctionnement.

3.1.2.3 Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les autres charges de gestion courante font références à :

- Des dépenses obligatoires au sens du Code Général des Collectivités Territoriales : il s'agit de contributions que la Ville doit payer auprès d'entités juridiques diverses : par exemple le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) qui implique la budgétisation en 2026 de 690 k€ (702 k€ en 2025).
- Des subventions versées :
 - aux entités publiques telles que le CCAS (1 380 k€ proposé en 2026 comme en 2025)
 - à des entités privées telles que les associations 801 k€ en 2026 contre 743 k€ en 2025.
- Les brevets, licences, droits en nuage : il s'agit du renouvellement des adhésions liées au système d'information : 185 k€ sont budgétés sur 2026.
- Les indemnités aux élus chargés ainsi que les crédits formation : 424 k€ sont prévus au budget
- Des provisions sont également prévues pour les créances admises en non valeur ou éteintes pour 80 k€.
- Enfin, avec la M57, le chapitre 65 enregistre de nouvelles charges, précédemment inscrites au chapitre 67, comme les amendes fiscales, les charges exceptionnelles sur opérations de gestion ou encore les intérêts moratoires. Ces montants font l'objet d'une prévision de 15 k€ sur le budget 2026.

La Ville table en 2026 sur un maintien de la subvention versée au CCAS et sur une augmentation de près de 8% des subventions versées aux associations.

3.1.2.4 Les intérêts de la dette (chapitre 66)

Le chapitre 66 correspondant aux charges financières. La charge des intérêts est estimée à 1,7 M€, en légère hausse en 2026 compte tenu de l'emprunt contracté en 2025.

3.1.2.5 Les autres charges de fonctionnement (chapitres 67 et 68).

La M57 limite de manière drastique le caractère exceptionnel des dépenses publiques. Ainsi, le chapitre 67 intègre les seules inscriptions les annulations de titres sur les exercices antérieurs, et l'enregistrement comptable des opérations de cessions (valeur comptable nette et plus-value).

Le caractère exceptionnel s'appréhende par l'aspect erratique de ce type de dépense.

Une prévision de 12 k€ est prévue sur 2026.

Les provisions pour risques contentieux et concernant les créances douteuses sont obligatoires. La Ville prévoit des crédits supplémentaires de 224 k€ pour 2026

La section de dépenses réelles en fonctionnement avant le virement à la section d'investissement et les opérations d'ordre devrait être à un niveau de 49,2 M€.

3.2 La section d'investissement

3.2.1 Les recettes d'investissement

L'effort de recherche de subventions sera maintenu afin d'optimiser le financement des projets et de minimiser le reste à charge pour la ville. Compte tenu des projets et des politiques de soutien identifiées à ce stade, il est proposé une recette d'environ 0,5 M€.

Le FCTVA et la taxe d'aménagement devraient se situer à un niveau de 1,6 M€.

La ville poursuivra sa politique de cessions. Le montant estimé pour l'exercice 2026 est de 3,9 M€.

La majorité proposera l'inscription d'un emprunt autour de 5 M€, mobilisable en fonction du niveau de réalisation des investissements, des recherches de subventions supplémentaires et du niveau d'avancement de certaines cessions.

Le virement de la section de fonctionnement assurera l'équilibre de la section d'investissement en recettes.

3.2.2 Les dépenses d'investissement

Le volume des dépenses d'équipement sera à hauteur de 12,8 M€ (hors restes à réaliser de 2025) comprenant les études et la réalisation des projets de l'équipe municipale inscrits dans le PPI, notamment :

- Aménagement du quartier de la gare (3,8 M€)
- Réhabilitation 3 place Drujon (1,32 M€)
- Construction du groupe scolaire Grandes Bornes (0,88 M€)
- La maison de Santé (0,7 M€)
- Travaux du futur CTM (0,5 M€)
- Travaux dans les écoles (0,5 M€)
- Poursuite de la stratégie d'acquisition foncière (1 M€)
- Budget participatif (0,1 M€)
- Travaux de démolitions (0,4M€)
- Poursuite du déploiement de la vidéo protection (0,1 M€)

S'ajoutera le remboursement du capital de la dette pour un montant de 4,6 M€.

4 LE BUDGET ANNEXE DES BAUX COMMERCIAUX

Le budget annexe des baux commerciaux devrait être excédentaire en recettes de fonctionnement grâce aux loyers générés autour de 350 000 €.

Au BP 2025, le budget s'équilibrait à 512 821,54 € en section de fonctionnement.

A la fin de l'exercice 2025, en dépenses de fonctionnement, le 011 serait consommé à hauteur de 26 k€, le 012 à hauteur de 140 k€. En recettes de fonctionnement, au 70 le réalisé sera de 244 k€ pour un prévisionnel de 231 k€.

Comme au précédent budget, l'excédent 2025 sera repris au BP 2026 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Au BP 2025, le budget s'équilibrait à 403 135,31 €, en section d'investissement avec une reprise de solde négatif de 2024 à 66 403,26 €.

A la fin de l'exercice, en dépenses d'investissement, le chapitre 21 serait consommé à hauteur de 244 k€. En recettes d'investissement, le chapitre 10 serait réalisé à hauteur de 122 k€. La section d'investissement serait en négatif d'environ 169 k€ (y compris résultat antérieur) et donc couverte par le résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

Pour les hypothèses de 2026, le budget annexe des baux commerciaux sera proposé en section de fonctionnement à l'équilibre autour de 370 000 €.

En recettes, les loyers au chapitre 70 sont estimés à 231 k€.

En dépenses, le chapitre 011 est évalué à 60 k€, le chapitre 012 à 146 k€.

Pour la section d'investissement, elle devrait s'équilibrer autour de 450 000 € dont 210 k€ au chapitre 21 pour les travaux.

Il sera proposé d'inscrire une ligne d'emprunt d'environ 150 k€ maximum afin de couvrir le déficit de cette section.